



## SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale ( <i>suite</i> )	
Discours de M. Chalmers (Haïti) . . . . .	1
Discours de M. Rabetafika (Madagascar) . . . . .	5
Discours de M. Nase (Albanie) . . . . .	7
Discours de M. Eban (Israël) . . . . .	15
Intervention du représentant de la République arabe unie	23
Intervention du représentant de l'Arabie Saoudite . . . . .	25

*Président:* M. Edvard HAMBRO (Norvège).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. CHALMERS (Haïti): Monsieur le Président, point n'est besoin pour moi de souligner le sens de l'accord unanime qui s'est fait sur votre éminente personne pour présider ces assises. L'impartialité, la compétence, la clairvoyance, le discernement, telles sont les qualités maîtresses que mes illustres collègues et moi croyons nécessaires à un président d'Assemblée générale des Nations Unies et nous avons la certitude que vous avez l'insigne privilège de les posséder en partage. Il vous était donc facile de nous promettre de travailler sans passion, avec le maximum d'objectivité et une méthode de travail propre à nous permettre d'aboutir à des résultats concrets et valables.

2. Ce serait manquer à un devoir que de ne pas féliciter le Président sortant, Mme Angie Brooks-Randolph, sous-secrétaire d'Etat du Gouvernement libérien, vétéran des Nations Unies où elle a milité de nombreuses années, s'intéressant à toutes les questions, notamment aux questions sociales et aux problèmes de la femme. Deuxième représentant de l'Afrique noire après M. Alex Quaison-Sackey, du Ghana, à avoir présidé l'Assemblée générale des Nations Unies, elle a fait honneur tant à son pays qu'à la race et au sexe qu'elle représente dignement. Ses qualités de diplomate, son sens de l'autorité et en même temps du respect des opinions des autres, sa franchise directe et souriante, ont fait date dans les annales de la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle peut se retirer satisfaite d'avoir brillamment accompli le mandat que lui avaient confié, comme preuve de leur estime, les gouvernements et ses collègues. Gloire et honneur à elle.

3. Et à vous, Monsieur le Président, mes meilleurs voeux de succès dans votre gestion, ainsi que ceux du peuple haïtien et du gouvernement de S. E. le docteur François Duvalier, président à vie d'Haïti.

4. Je vais maintenant donner lecture de la déclaration de S. E. le Président à vie de la République d'Haïti, à l'occasion de la commémoration du vingt-cinquième anniversaire de la fondation des Nations Unies:

"Il y a 25 ans, le 26 juin 1945, à San Francisco, des nations diverses par la race et la culture, mais animées d'un esprit sans frontières qui les restituait à leur vocation originelle mais combien généreuse de peuples unis pour le bonheur de l'homme, résolurent de "préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances".

"Deux fois en l'espace d'une vie humaine! Combien n'en faudrait-il pas dénombrer dans un passé déjà en gestation de la grande confusion du monde présent toujours en quête des conditions de survie de l'humanité? Combien de fois l'implacable rigueur des situations de crise et l'audace des emportements ont gonflé l'anxiété de l'homme devant les problèmes de son destin?"

"Que de douleurs, que de refus multipliés par le risque des affrontements sanglants qui ne faisaient que mieux accroître la détresse universelle et signifier toujours à l'homme la mesure de sa fragilité.

"A ces appels confus jetés dans la nuit sans fin de malheurs et de misères, nuit d'horreur et de terreur, à ces appels devenus pressants, la Charte des Nations Unies apporta et continue d'apporter la réponse: celle des aspirations, des principes, des vérités, la réponse qui grandit l'homme, le libère de toutes les contraintes, de tous les préjugés, et fait de lui un citoyen du monde promu au partage de la paix, de la justice, du progrès.

"Ainsi, la Charte des Nations Unies, en proclamant l'impératif de la réalisation de ces fins comme condition de l'équilibre international, a profilé sur tous les compartiments géographiques les colonnes d'une organisation à la dimension de la planète.

"C'est qu'en effet la facilité des communications rapetisse de plus en plus un monde où toutes les frontières se touchent, où les remous de "quelque part ailleurs" concernent nécessairement toutes les communautés.

"C'est que l'homme, en franchissant tous les espaces, est devenu le géant de la civilisation; que, dominant, par sa stature démesurée et sa raison, l'univers physique, il entrevoit, dans l'erreur et la fatalité paralysante de l'esprit de haine et de division, la perspective tragique de la désintégration, et qu'aujourd'hui il n'est permis à aucun homme, engagé dans l'association universelle plus étroite que jamais, de penser qu'il n'est pas solidaire du succès comme de l'échec de sa gestion.

“Quelle responsabilité plus impérieuse que celle de la paix?”

“Longtemps, les peuples ont cru que le risque de la guerre ne pouvait être écarté que par un réarmement intensif et par les alliances effectives d’un “leadership” dont l’existence entraîne une lourde dépendance, quand elle ne se solde pas par la boucherie des vies et par l’appauvrissement des richesses.

“Le décompte des fléaux apocalyptiques, avec la production massive des armes et des engins modernes de destruction, qui n’attendent que le moment propice pour semer la mort et la désolation, n’a point fait disparaître la volonté de puissance sur tous les fronts où la diplomatie de présence, loin de renforcer les conditions de coexistence des Etats, alimente plutôt l’esprit de division et de compétition si favorable aux industries de guerre.

“Aussi la force de polarisation durcit-elle les zones d’influence maintenues dans un état d’affrontement potentiel, aggravé par les conflits localisés, les agressions, les occupations, les interventions brutales et toutes autres formes d’ingérence. La colonne de la paix en sort ébranlée, la sécurité internationale menacée.

“Quand donc les peuples emprunteront-ils les voies lumineuses tracées par la Charte des Nations Unies et préserveront-ils la communauté internationale du fléau de la guerre, définie dans toutes les consciences comme la rupture de l’ordre immuable du monde, l’ordre de la paix, pilier de l’équilibre indispensable à la réalisation des idéaux de l’homme?”

“Il n’en demeure pas moins frappant qu’aux heures de crise majeure, aux heures de folie où le moindre faux pas projetterait l’humanité au fond du gouffre, tous les regards se tournent vers l’Organisation mondiale.

“Qu’il s’agisse du baril de poudre du Moyen-Orient, de la malheureuse guerre du Viet-Nam, de menaces de conflit thermonucléaire, chimique ou bactériologique, les hommes de bonne volonté et les peuples amants de la paix n’attendent que d’elle la solution à leurs angoisses.

“On s’étonne, on s’irrite de sa lenteur, de son esprit de prudence. Voilà des signes indéniables de son prestige moral et de sa vocation de gardienne de nos ultimes espoirs de paix.

“Mais les tristes années de la guerre froide, au cours desquelles les Nations Unies étaient la tribune aux récriminations des grandes puissances, ne seront-elles plus qu’un souvenir aboli et l’Organisation se tournera-t-elle résolument vers des décisions prises à la lumière des principes de sa Charte et arrivera-t-elle à les imposer?”

“Vus sous cet angle, les pourparlers indirects, marqués de nombreuses péripéties, entrepris par les parties en cause dans le conflit du Moyen-Orient constituent un test de l’efficacité de la nouvelle direction prise par l’Organisation. Subira-t-elle victorieusement l’épreuve?”

“Dans le domaine de la construction de la paix, les casques bleus de l’ONU ont joué aussi un rôle important

en de nombreux points chauds du globe où leur déploiement a empêché des confrontations majeures. A l’actif des Nations Unies s’inscrit également l’élaboration de traités de paix visant à assurer le règne de la paix plus que jamais indivisible. En constitue un exemple à multiplier, pas timide fait dans la voie du désarmement, le Traité de Moscou sur l’interdiction des essais nucléaires dans l’atmosphère, l’espace extra-atmosphérique et sous l’eau<sup>1</sup>, signé et ratifié par plus de 100 Etats.

“Mon gouvernement, pour sa part, n’a cessé, à l’occasion de conflits tant raciaux qu’internationaux, de lancer des appels à la conciliation et à la compréhension. Car combien plus d’amour, plus de fraternité ne faudrait-il pas pour bâtir un monde de paix? Et aussi plus juste?”

“La foi dans les droits fondamentaux de l’homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l’égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations grandes et petites, instaurerait une ère nouvelle si l’autorité de l’Organisation, devenue plus claire, plus forte et mieux définie à chaque pas de sa vie, inspirait continuellement les démarches et les législations des peuples et de leurs gouvernements.

“Le monument d’un nouveau droit international, dit droit de l’ONU, s’enrichit des travaux des organes et des commissions d’un parlement mondial, d’une valeur inestimable pour la communauté internationale.

“L’enceinte de l’Organisation s’élargit de nouveaux Membres dont le nombre a triplé en moins d’un quart de siècle. Pourrait-on imaginer meilleure illustration du principe de l’égalité des hommes et des peuples quelle que soit leur couleur, leur race ou leur religion?”

“Ne conviendrait-il pas de rappeler ici, à l’intention des apôtres de l’inégalité des races, un certain nombre de conclusions importantes formulées le 26 septembre 1965 dans une déclaration d’experts en sciences sociales et en sciences humaines, travaillant sous les auspices de l’UNESCO:

“a) Tous les hommes qui vivent de nos jours appartiennent à la même espèce et descendent de la même souche.

“b) La division de l’espèce humaine en “races” est en partie conventionnelle ou arbitraire, et elle n’implique aucune hiérarchie de quelque ordre que ce soit. . .

“c) Dans l’état actuel des connaissances biologiques, on ne saurait attribuer les réalisations culturelles des peuples à des différences de potentiel génétique. . . Les peuples du monde d’aujourd’hui paraissent posséder des potentiels biologiques égaux leur permettant d’atteindre n’importe quel niveau de civilisation<sup>2</sup>.”

“L’Organisation mondiale, il est vrai, n’a pas réussi à extirper certains fléaux comme l’apartheid. Mais elle a su mobiliser contre eux la conscience universelle, combattre

<sup>1</sup>Traité signé le 5 août 1963.

<sup>2</sup>UNESCO, *Quatre déclarations sur la question raciale*, p. 52 et 53.

victorieusement des formes pénibles de discrimination, rendre désormais impossibles des injustices qui avaient défié le temps et concourir à ruiner les bases du colonialisme édifié sur le concept faux de l'inégalité des races, de leur inégale aptitude au self-government.

“Quant au progrès, les Nations Unies, organisation à vocation essentiellement politique, ont eu à le promouvoir vigoureusement, par leurs nombreuses institutions spécialisées. La FAO, avec sa révolution verte, a su écarter le spectre de la famine, corollaire de l'extraordinaire explosion démographique de notre époque. L'OMS, toujours soucieuse de la santé des populations, toujours prête à l'action à la moindre menace d'épidémie, n'en néglige pas pour autant le combat contre les endémies, héritage redoutable d'un passé moins heureux. L'UNESCO travaille dans le champ de la culture et de l'éducation.

“Pourrait-on, par ailleurs, passer sous silence l'oeuvre des organismes financiers d'aide au développement et des groupements économiques et commerciaux: la Commission économique pour l'Amérique latine, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Société financière internationale, et les efforts méritoires du Conseil économique et social, l'un des conseils les plus prestigieux de l'Organisation, chargé de la planification du développement et du bien-être économique et social des Etats Membres?

“Bien plus, l'Organisation des Nations Unies, déployant un dynamisme constructif, avait eu à décréter une première Décennie du développement, celle des années 60, dont les objectifs n'ont pas été, à vrai dire, complètement atteints.

“La deuxième Décennie, celle des années 70, oeuvrant sur la lancée de la première, apportera, il faut l'espérer, moins de déconvenue. Pour peu qu'elle rencontre une coopération internationale dégagée de la gangue des intérêts sordides, les buts fixés seront peut-être atteints: développement annuel de 6 p. 100 au minimum du produit national brut des pays en voie de développement, accroissement de 3,5 p. 100 du produit brut par habitant, et indices fixés pour le développement agricole, l'épargne, les importations et les exportations, et les divers secteurs sociaux.

“Après leurs 25 années de vie institutionnelle — peu à la vérité à l'échelle de la vie d'un peuple ou de certaines institutions humaines, mais beaucoup à l'échelle d'une organisation internationale tirillée dans tous les sens par des forces antagonistes — les Nations Unies peuvent considérer avec une certaine fierté le chemin parcouru.

“Avec une constance remarquable, elles se sont appliquées à réaliser les nobles buts qu'elles s'étaient fixés, et l'on ne peut leur imputer les tâtonnements de leur action, le manque de fini de certaines de leurs constructions. Elles sont plutôt le propre de l'homme imparfait, attiré vers les hauteurs, mais retenu à flanc de coteau ou rivé au pied de la montagne par le lourd héritage d'un passé d'égoïsme, de violences et de pulsions mal contrôlées.

“Haïti, première république noire indépendante du monde, deuxième Etat indépendant du continent, fille

aînée de la révolution française, fit son entrée dans l'histoire avec le souffle généreux des idéaux de 1789. Et jamais, au cours de son existence, elle ne cessa de clamer son attachement à cette liberté, à cette fraternité et à cette égalité qui, au cours de la fulgurante épopée de 1804, avaient galvanisé les classes souffrantes de Saint-Domingue, esclaves arrachés à l'*Africa mater* et éléments conscients de la classe des affranchis. En voici des preuves éloquentes: Savannah, dans l'Etat de Georgie, où 600 Haïtiens — parmi eux Henri Christophe, futur roi d'Haïti — payèrent le prix du sang à la cause de la libération des 13 colonies anglaises de l'Amérique; et le concours généreusement apporté à Simón Bolívar, l'immortel *Libertador*, par les pères de notre indépendance, Jean-Jacques Dessalines et Alexandre Pétion, pendant la grande aventure de l'émancipation du joug espagnol des peuples dits boliviariens.

“Haïti est fière d'appartenir à l'Organisation des Nations Unies et à celle des Etats américains qui, sur des plans différents, travaillent à l'émancipation de l'homme de la peur et des contraintes. Elle a approuvé leurs normes, leurs buts et leurs nobles fins et collabore sans réserve à leur réalisation.

“En ce qui concerne les libertés publiques et individuelles, elles se sont insérées, au cours d'une évolution répartie sur 166 ans d'histoire, dans le cadre d'une législation garantissant complètement les droits essentiels dans tous les domaines. Elle prit corps sous le gouvernement de justice sociale de l'immortel Dumarsais Estimé, pour connaître son plein épanouissement sous l'actuel gouvernement, tous deux installés au pouvoir par les révolutions sociales de 1946 et de 1957, réalisées au bénéfice du plus grand nombre.

“Les conquêtes de ces deux révolutions se cristallisèrent dans le code du travail François Duvalier, véritable monument de législation ouvrière, le code rural François Duvalier et dans de nombreuses institutions sociales avancées telles que l'Institut d'assurances sociales, l'Institut d'assurance-vieillesse, de nombreuses maisons de rééducation, l'Organisme national d'alphabétisation et d'action communautaire, toutes consacrées par la Constitution de 1964.

“Cette constitution définit l'Etat d'Haïti comme une “République indivisible, souveraine, indépendante et sociale”. Elle garantit en son titre II les droits de tous ordres des citoyens, fixe en son titre III les devoirs corrélatifs à ces droits, en ses titres IX et XIII le régime économique et le régime social, et organise le fonctionnement harmonieux des grands pouvoirs de l'Etat dans leurs prérogatives respectives.

“Tel est donc, en bref, l'état de la législation sociale et de la législation sur les droits de la personne humaine en un pays que ses ennemis, mobilisés par des exilés politiques, véritables princes en exil, ont voulu présenter comme le pays de l'arbitraire érigé en système, tant il est vrai qu'à la base de leur action néfaste se décèle un peu ou même beaucoup de ce racisme latent qui empêche de reconnaître la moindre vertu, le moindre mérite aux peuples noirs et de couleur.

“La révolution “duvaliériste”, constamment approfondie par le peuple et son leader, s’ancra, au cours de la première décennie, sur des bases administratives et socio-politiques indestructibles. Le grand responsable de la nation, en accord profond avec la conscience populaire, décida de dédier la deuxième décennie à la promotion de l’économie haïtienne, de manière à assurer l’indépendance économique sans laquelle l’indépendance politique n’est que simple leurre.

“Dans son discours d’accueil aux membres de la Banque interaméricaine pour le développement en visite à Haïti du 20 au 24 juillet 1970, le Président à vie de la République déclarait en effet:

“Dans votre recherche d’opportunités pour investissements, je vous recommande de suivre les grandes lignes de la stratégie de développement économique de mon gouvernement, basées sur le climat et la beauté naturelle du pays, sa proximité des grands centres américains et sa main-d’oeuvre abondante et à très bon marché.”

“L’objectif de la stratégie est la création de l’infrastructure (énergie électrique, routes et programmes agricoles) devant servir de base à l’entreprise privée dans les domaines favorisés par les susdits avantages: tourisme, industries d’assemblage, de transformation pour l’assemblage et de transformation pour la réexportation; exportation de fruits, légumes et autres.

“Certains de ces projets, grâce à l’impulsion énergique du chef de l’Etat et aux sacrifices consentis dans la joie par la nation haïtienne, ont déjà commencé à se concrétiser dans la glaise du réel. Je cite avec plaisir:

“Votre révolution a secrété tous les espoirs pour les masses rurales et urbaines et aussi pour les classes moyennes issues de ces masses. Le grand réveil se poursuit. Les masses haïtiennes et les classes moyennes sont en pleine mutation psychologique. Je l’ai pensée ainsi, cette donnée de notre révolution, et je continue de l’organiser. Le grand réveil se poursuit. Il s’accompagne de volonté de développement, de volonté de changement.”

“Et plus loin, dans le même message:

“Si la paix recherchée, trouvée et approfondie n’est entamée ni par les actions des hommes, ni par les actes de Dieu, j’entreprendrai, avec le peuple haïtien tout entier, cette grande et nouvelle oeuvre de développement: l’équipement de l’infrastructure de la plaine des Gonaïves et sa mise en valeur.”

“Paroles prophétiques s’il en fut! Un militaire félon, dans son ambition effrénée de pouvoir, prit la mer, dans la matinée du 24 avril 1970, avec trois unités de la marine haïtienne et, de la rade de Port-au-Prince, tira un millier de boulets sur la capitale.

“Il avait auparavant sommé, par un ultimatum, le chef de l’Etat de remettre la chose publique à des personnes non qualifiées. Les objectifs de ses tirs? Le Palais national, des marchés et des édifices publics, des maisons

d’écoles. Il y eut de nombreuses victimes dans la population civile, des maisons détruites et des coups au but sur l’aile gauche du Palais national.

“Le soldat parjure n’était qu’un maillon de la chaîne des conspirateurs qui, de l’extérieur, avaient projeté de s’emparer des commandes dans le seul but de rétablir leurs privilèges de caste, au détriment des vrais intérêts du pays réel.

“Ils avaient oublié que les vraies révolutions sont irréversibles et que l’on ne change point le cours de l’histoire, pas plus que l’on n’ébranle la foi d’un peuple dans son destin.

“Il ne se trouva dans le camp adverse aucune de ces bonnes âmes à l’indignation si facile, pour condamner le comportement criminel du rebelle, pour pleurer les victimes faites dans la population civile et jusque parmi les enfants des écoles, aucune commission des droits de l’homme pour lui demander compte de ses actes.

“Le déroulement de la progression économique de la nation en fut peut-être contrarié mais non pas compromis. Les résultats de l’exercice en cours dépassent de beaucoup, du point de vue financier et économique, ceux des exercices précédents et permettent d’engager avec optimisme la bataille de l’avenir.

“En cette année de la commémoration du vingt-cinquième anniversaire de la fondation des Nations Unies, assombrie par tant de tragédies sur le plan international, et un peu partout sur le plan national, ne conviendrait-il pas de convier l’humanité à un examen de conscience? Ne faudrait-il pas souhaiter qu’abandonnant la course à la mort pour la course au progrès, elle féconde d’amour et de raison les principes de la Charte et s’engage dans une revalorisation de l’Organisation par un dialogue incessant sur des objectifs de paix et de progrès: dialogue postulant une meilleure approche des problèmes et générateur de solutions qui sauvegardent la promotion de l’homme intégral, la satisfaction de ses besoins matériels, l’enrichissement de ses facultés, le droit aux conquêtes de la civilisation moderne; dialogue incessant, remplaçant la notion injuste de coopération imposée par celle d’une coopération élargie et libérée, pour la conservation des valeurs essentielles: originalité des cultures et modes de vie, respect des structures politiques propres aux différents peuples; dialogue nécessaire à l’évolution des sociétés, qui ne réclament que l’amélioration des ressources physiques et humaines par l’enrichissement de l’infrastructure et des cadres appelés à l’utiliser?”

*M. Boye (Sénégal), vice-président, prend la présidence.*

“Citoyen du monde que je porte dans mon coeur, homme de la présence et de la participation au destin de tous les peuples, j’ai toujours proclamé la force et la valeur transcendante des nobles principes de la Charte des Nations Unies que la première république noire du monde a tenue, à côté d’autres nations réunies à San Francisco, sur les fonts baptismaux de la cathédrale de l’espoir.

“Aussi je souhaite que tous les Etats Membres, grâce aux vertus de la participation, de la compréhension, de la concertation, instaurent une ère de solidarité universelle et rétablissent pour l’Organisation des Nations Unies la tâche combien pressante de réaliser un futur meilleur pour l’homme, pour tout l’homme.

“*Le Président à vie d’Haïti,*  
“Dr François DUVALIER”

5. M. RABETAFIKA (Madagascar): Ma délégation a plus d’une raison de se réjouir de l’élection de M. Hambro à la présidence de la vingt-cinquième session de l’Assemblée générale des Nations Unies. D’abord, parce que depuis plus de 100 ans son peuple et le mien ont entretenu les meilleures relations fondées sur la compréhension, la générosité et la coopération désintéressée. Ensuite, parce que nous connaissons de longue date son humanisme courtois ainsi que ses qualités de diplomate et d’homme de bien accomplis. Et enfin, parce que son dévouement aux buts de notre Organisation garantit le succès que mérite cette session commémorative.

6. A Mme Angie Brooks-Randolph, présidente de la dernière session, vont nos sentiments de particulière et fraternelle gratitude pour avoir, d’une façon si heureuse et si élégante, conduit nos travaux dans des conditions parfois très difficiles.

7. Enfin, il sied que nous associions à cet hommage notre très estimé Secrétaire général, dont la persévérance et l’équanimité exemplaires n’ont d’égal que le désir de voir la communauté internationale s’engager plus résolument dans le respect des principes et des normes de notre charte.

8. Il y a quelques jours à peine, Madagascar fêtait, elle aussi, le dixième anniversaire de son admission à l’Organisation des Nations Unies sous le parrainage de la France et de la Tunisie, deux pays dont l’amitié et l’estime nous sont particulièrement chères. Dix ans dans la vie d’une nation comptent si peu, et pourtant je voudrais vous apporter, au nom de mon gouvernement, le témoignage que ces 10 années au contact des Nations Unies ont été, pour nous, riches en enseignements et nous ont éveillés au sens de nos responsabilités et de nos obligations envers la communauté internationale.

9. C’est dans cet esprit de responsabilités et d’obligations que je retracerai très brièvement les grandes lignes de la politique que nous avons suivie et que nous entendons suivre au sein de cette Organisation. Pour nous, l’égalité des Etats exige que soit strictement respectée leur souveraineté, écartant ainsi tout interventionnisme, et, à plus forte raison, toute velléité d’impérialisme politique que pourrait engendrer le culte effréné de la puissance. Les relations entre nations doivent, à notre avis, être fondées sur des principes définis et acceptés d’un commun et libre accord, sur la notion d’interdépendance, en sauvegardant toutefois les intérêts nationaux afin de tenir en échec toute tentative de néo-colonialisme économique ou idéologique.

10. A tout homme, à toute communauté, à tout peuple, nous voudrions que soit reconnu et assuré le droit à une existence libre, compatible avec leur dignité. A la violence

nous préférons le recours à la négociation; entre l’affrontement, souvent stérile, parfois dangereux et toujours incontrôlable, et le dialogue objectif et réaliste, nous choisissons ce dernier, car notre philosophie nous a appris à oeuvrer pour le compromis négocié sans sacrifier les principes que nous tenons pour essentiels.

11. En somme, nous appuyons nos positions sur la justice, l’ordre et l’objectivité, tout en refusant de nous fonder uniquement sur des options émotionnelles, généreuses certes, mais d’une efficacité plus que douteuse.

12. En analysant la situation internationale à la veille de la commémoration du vingt-cinquième anniversaire de l’Organisation, le Secrétaire général, dans l’introduction [A/8001/Add.1 et Corr.1] à son rapport annuel, nous fait part de son optimisme prudent. Cette opinion, qui contraste singulièrement avec les sentiments de frustration exprimés ces dernières années, nous pouvons la partager, encore que toutes les aspirations soient loin d’être satisfaites. Mais l’heure n’est ni aux récriminations ni aux revendications, et il nous faut, au moment où nous entrons dans une décennie que l’on veut espérer fertile en développements heureux aussi bien dans le domaine du désarmement et de la décolonisation que dans celui du progrès économique et social, il nous faut, dis-je, plutôt analyser en toute objectivité la contribution possible de chacun de nos Etats afin que notre organisation joue un rôle de premier plan dans la préparation d’un avenir qui ne sera plus le nôtre, mais celui de la jeunesse et des générations futures.

13. Nous avons, en effet, des raisons d’être optimistes car, malgré les lenteurs, les obstacles de tout genre et les intérêts divergents, il semble bien que nous soyons enfin sortis du cauchemar de la guerre froide et de la course désordonnée aux armements, auxquelles on ne pouvait tantôt raisonnablement prévoir de fin prochaine. Peu à peu, nous voyons s’ébaucher un ordre nouveau qui n’aurait pu être si, de part et d’autre, il n’y avait eu de concessions. Peu à peu, également, s’éloigne le spectre de la guerre totale et universelle, même si l’agressivité d’une idéologie exclusive laisse subsister de justes appréhensions.

14. Mais l’esprit humain, dont le propre est aussi bien d’espérer et de croire que de douter, a peine à concevoir que 200 milliards de dollars sont encore consacrés annuellement aux budgets militaires et qu’apparemment aucune initiative n’a été prise par ceux qui sont le plus concernés — je veux parler des superpuissances — pour réduire d’une façon raisonnable mais sensible ces dépenses au profit de celles à caractère social ou économique. Dans le mémoire explicatif accompagnant la demande d’inscription à l’ordre du jour de la question intitulée “Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde”, je relève, entre autres, la phrase suivante:

“Le Gouvernement roumain estime que le problème des conséquences d’ordre économique et social de la course aux armements, les graves dangers que celle-ci comporte pour la paix et la sécurité internationales, s’inscrit dans le cadre des préoccupations de la vingt-cinquième session de l’Assemblée générale.” [A/7994, par. 7.]

Mon gouvernement qui, aux deux sessions précédentes, a demandé que l'on se penche sur le problème de l'affectation d'une partie des sommes libérées par le désarmement à la lutte contre la misère, la pauvreté, la maladie et l'ignorance, ne peut que souscrire pleinement à cette opinion.

15. Les espoirs que nous entretenons après la réconciliation au Nigéria, l'inauguration des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques, la signature du Traité de non-agression germano-soviétique<sup>3</sup>, l'accord intervenu entre trois parties intéressées pour le cessez-le-feu au Moyen-Orient, le projet de démilitarisation des fonds marins<sup>4</sup>, ne nous font pas oublier, hélas! que notre monde reste aussi déchiré et aussi divisé que le destin semble s'ingénier à donner et à retenir à la fois. Sur deux continents, l'Afrique et l'Asie, les guerres continuent leurs ravages, enlevant à ceux-là mêmes qui en ont le plus besoin le peu de raisons qu'il leur reste d'espérer en une existence libre et indépendante. Il est malheureux de constater que des aspirations légitimes comme celles d'un peuple à retrouver son identité sont réprimées par la force et l'arbitraire, au nom d'une morale et d'une logique que nous avons grand-peine à comprendre. Il est navrant de voir que, dans cette société internationale où tout le monde se pare des vertus de la bonne foi, des intérêts s'affrontent encore par procuration.

16. Maintenir la paix et la sécurité internationales — on l'a assez souligné — est un des buts fondamentaux de notre organisation. Encore faut-il qu'elles aient des chances d'exister, que les Etats, selon les termes de notre Secrétaire général, "acceptent les compromis et même prennent ce qu'ils croient être des risques pour leurs intérêts vitaux".

17. Voilà, pensons-nous, une des contributions que les Etats Membres pourraient apporter à notre organisation pour l'aider à mettre fin à tous ces conflits, à toutes ces crises, par les voies pacifiques, dans l'esprit de la Charte et en particulier de son chapitre VI. Nous pourrions alors aborder avec plus de confiance, de sérénité et d'objectivité la Décennie du désarmement, car il faut bien se rendre à cette évidence que tant que subsistera dans le monde le sentiment d'insécurité, on ne pourra enregistrer que des progrès lents et incertains sur la voie du désarmement.

18. Aussi s'agit-il pour nous, Etats Membres, de voir non seulement comment réduire les conflits et crises actuels, mais encore de prévenir ceux que l'incompréhension, le nationalisme exclusif ou l'obstination à prôner des théories aberrantes pourraient faire surgir à tout moment. Il est certain que, si chaque Etat s'en tenait strictement à la Charte, les risques de conflits et d'affrontements inutiles s'en trouveraient largement diminués. Mais en 25 ans d'existence la Charte a été souvent ignorée, ses principes ont été à maintes reprises violés. Dans notre générosité nous voulons croire que cela était dû à des divergences d'interprétation et de conception, bien qu'il soit difficile d'admettre entièrement cet argument.

19. En effet, nous avons tous déclaré notre adhésion au Préambule et aux Articles 1er et 2 de la Charte, et cependant il a fallu plus de huit ans pour qu'un début d'accord se

fasse sur les sept principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats. Je dis bien "un début d'accord", malgré l'existence d'un projet de déclaration [A/8018, par. 83] soumis par le Comité spécial<sup>5</sup>, car des différences profondes et sensibles d'opinions subsistent.

20. Or, bien des conflits auraient pu être évités si ces principes, d'importance égale et qui sont déjà énoncés dans la Charte, avaient été intégralement respectés et mis en oeuvre. Je pense, en particulier, au principe de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, à celui de la non-intervention dans les affaires nationales d'un Etat et encore à celui de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.

21. Ainsi, une autre contribution, que les Etats Membres pourraient apporter à l'édification de la paix et au renforcement de l'autorité des Nations Unies serait de faire suivre l'engagement solennel auquel nous souscrivons, nous en sommes sûrs, dans quelques semaines sur la base du projet de déclaration, par des actes positifs qui, par leur nature même, aideront au développement progressif et à la codification de ces principes.

22. Nous comprenons, certes, les raisons de certaines réticences; nous admettons qu'il est nécessaire de faire preuve de rigueur juridique. Mais, pour rester fidèles à nos convictions profondes, à nos déclarations d'intention, et à l'esprit de la Charte ne conviendrait-il pas, d'ores et déjà, que tous, grands et petits, nous renoncions aux provocations, à la subversion et à la guerre; que nous respections la souveraineté des Etats Membres et le libre choix de leur système politique, économique ou social; que, dans l'intérêt de la paix et de la juste coopération entre Etats, ainsi que celui de la compréhension entre peuples, soient abandonnées des pratiques aberrantes telles que l'*apartheid*, que nous combattons avec la même fermeté et la même décision; que soient respectées l'intégrité et la dignité de tous les êtres humains, de toutes les communautés, de toutes les ethnies pour l'avènement d'une véritable charte internationale des droits de l'homme; que ceux, enfin, qui sont concernés admettent "que le fait de soumettre des peuples à la subjugation, à la domination ou à l'exploitation étrangères ainsi qu'à toute forme de colonialisme constitue une violation du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à l'indépendance, et partant un déni des droits fondamentaux de l'homme, une violation du droit international"?

23. C'est à dessein que j'ai placé dans le même contexte le désarmement, les relations amicales, les droits des peuples et les droits de l'homme, qui ont ceci de commun qu'il faut faire appel à la responsabilité collective pour résoudre les problèmes qu'ils posent à notre conscience d'abord et à notre sagacité politique ensuite. Un autre point tout aussi important, et que j'ai mentionné en parlant du désarmement, est celui du développement.

24. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de remonter à la Charte d'Alger<sup>6</sup> élaborée par le tiers monde bercé alors d'illusions et d'espoirs, ni de revenir sur les frustrations de

<sup>3</sup>Traité signé à Moscou le 12 août 1970.

<sup>4</sup>Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de 1970, document DC/233, annexe A.

<sup>5</sup>Comité spécial des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats.

<sup>6</sup>Charte adoptée le 24 octobre 1967 par la Réunion ministérielle du Groupe des 77 pays en voie de développement.

la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement<sup>7</sup>, ni encore d'insister outre mesure sur les difficultés que nous avons rencontrées pour faire adopter ici le principe même d'une déclaration sur la stratégie globale du développement.

25. Il nous faut reconnaître cependant que le progrès économique et social est une responsabilité commune que partage la collectivité internationale tout entière, autrement dit, que les pays en voie de développement doivent savoir compter d'abord sur eux-mêmes et sur une meilleure utilisation de leurs ressources matérielles et humaines, tandis que les pays développés, du fait de leur position privilégiée, devraient adopter des politiques économiques, commerciales et financières plus favorables aux pays sous-développés. Si nous réussissons dans cette entreprise, la décennie qui viendra pourra annoncer l'avènement d'un ordre économique plus juste et plus rationnel.

26. Car il faut bien se persuader que, quelles que soient les réticences, quelles que soient les raisons avancées par certains pour ne pas adhérer aux objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, le tiers monde est décidé à gagner la course au développement. C'est là, de notre part, l'expression, un peu naïve peut-être mais non moins fervente, d'une volonté cohérente et concertée que rien apparemment ne pourra changer. Nous restons conscients que le chemin sera long et difficile, que de nombreuses forces interdépendantes influent sur le phénomène du développement et que les rapports et l'importance de ces forces varient d'un pays à l'autre à tel point que notre cohésion risque d'en souffrir.

27. Mais cette volonté irréversible du tiers monde, nous souhaitons que, dans un esprit d'association et de participation, les pays industrialisés puissent la soutenir et l'encourager car, somme toute, nous n'en sommes pas encore à revendiquer une redistribution automatique des revenus mondiaux. Bien au contraire, paraphrasant le thème adopté par la Commission économique pour l'Afrique pour la prochaine décennie, nous espérons que, dans ce monde interdépendant, l'on nous aidera à avoir plus d'assurance en nous-mêmes.

28. Interdépendance, assurance en soi-même, engagement, volonté politique, responsabilité collective, autant de notions qui nous sont familières et qui reviendront toutes les fois que nous aurons à discuter de la décolonisation, des droits de l'homme, du développement ou du désarmement. Ma délégation est persuadée que les Nations Unies ont un rôle essentiel et primordial à jouer pour donner vie à ces notions et faire en sorte qu'elles correspondent à des réalités et ne soient pas oubliées parmi les accessoires de la rhétorique.

29. Pour que les Nations Unies assument elles aussi leurs responsabilités, nous devons oublier nos préventions d'antan dictées par une conception trop étroite du nationalisme et accepter qu'il est indispensable, qu'il est urgent de renforcer l'autorité de cette organisation. C'est ainsi, et ainsi seulement, que nous nous assurerons les meilleures chances d'établir une communauté internationale policée et ordonnée, que nous pourrons envisager de bâtir cet ordre nouveau fondé sur plus de justice, de paix, de progrès et de bien-être.

30. Paix, justice, liberté et progrès, thèmes du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies et du dixième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. En cette année de double anniversaire, ayons le courage de reconnaître que nous avons laissé passer bien des occasions; soyons sincères envers nous-mêmes et demandons-nous combien de fois nous avons ignoré ou feint d'oublier les principes de la charité internationale, au sens originel du mot. Mais réjouissons-nous en même temps de ce que la Charte reste notre meilleure chance et notre plus sûre garantie, et que notre organisation, malgré les vicissitudes, n'ait pas toujours failli à ce que nous attendions d'elle.

31. Nous vivons, en effet, dans un monde où les priorités ne cessent de changer même si les valeurs restent essentiellement les mêmes. Dire que notre charte et notre organisation répondent entièrement aux nécessités présentes, c'est méconnaître les modifications profondes qui se sont produites depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Quant à nous, nous ne cesserons de réaffirmer notre entière adhésion aux principes élaborés dans les circonstances historiques que nous savons, tout en préconisant un cadre rénové dans lequel se situerait le concept nouveau des relations entre nations et entre peuples.

32. En définitive, 25 ans durant, nous nous sommes efforcés de sauvegarder nos institutions, de les préserver de nos propres contradictions et de nos propres faiblesses. Dans la mesure où nous y avons réussi, il est temps, pensons-nous, de faire preuve d'initiative et d'imagination, afin qu'il ne soit pas dit que nous avons abdicé devant les défis de notre époque et que nous avons été incapables, dans l'intérêt du bien commun, de transcender nos différences, de taire nos intérêts égoïstes et de réaffirmer avec plus de conviction et de vigueur cette profession de foi des fondateurs de notre organisation en un monde plus civilisé et plus libre, plus juste et plus solidaire.

33. M. NASE (Albanie): Je voudrais tout d'abord exprimer à notre président les félicitations de la délégation de la République populaire d'Albanie à l'occasion de son élection à la présidence de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale.

34. En abordant les travaux de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, qui se tient à la veille du vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies, les Etats Membres pacifiques auraient souhaité être à même de présenter en cette occasion un tableau d'activité positive et satisfaisante de l'ONU. La délégation albanaise, pour sa part, aurait fait avec plaisir un pareil bilan d'activité portant sur un quart de siècle, qui n'est certes pas une courte période dans la vie d'une organisation internationale. Malheureusement, telle n'est pas la situation. Créée au lendemain de la victoire sur les puissances de l'axe Rome-Berlin-Tokyo et conçue dans l'esprit des principes qui prédominèrent dans la guerre de la coalition antifasciste, l'Organisation des Nations Unies a éveillé dans l'humanité progressiste tout entière l'espoir qu'elle servirait de facteur important pour la création de meilleures conditions internationales en faveur de la cause de la liberté, de la paix et de la sécurité mondiale. Mais son activité et de multiples événements dans l'arène mondiale au cours de cette période ont déçu les espoirs des peuples.

<sup>7</sup>La deuxième session a eu lieu à New Delhi du 1er février au 29 mars 1968.

L'Organisation des Nations Unies, loin d'avoir servi, comme le requièrent les dispositions fondamentales de la Charte, la consolidation de la paix et de la sécurité internationale et la lutte de libération des peuples, s'est au contraire engagée, sous le diktat des puissances impérialistes, et au premier chef des Etats-Unis d'Amérique, dans une voie diamétralement opposée; elle a servi d'instrument en faveur de leur politique de pillage, d'oppression et d'agression contre les peuples et les pays épris de liberté.

35. L'utilisation de l'ONU aux fins de cette politique a eu pour résultat que l'Organisation, non seulement n'a pas servi à arrêter la main des auteurs des agressions commises dans maintes régions du monde, mais qu'elle a souvent aidé les agresseurs, son activité dans ce sens allant d'ailleurs si loin que, sous le drapeau des Nations Unies, ont été perpétrées des agressions parmi les plus barbares que l'on connaisse depuis la fin de la seconde guerre mondiale telles, entre autres, les agressions armées en Corée et au Congo.

36. L'humanité progressiste tout entière se souvient avec admiration de la lutte héroïque que, sous la direction du grand Staline, l'Union soviétique a menée, en alliance avec la coalition anglo-américaine, pour la défense des peuples et des pays pacifiques contre l'Allemagne hitlérienne. Les victoires historiques et décisives de l'Armée rouge sur les hordes nazies et le grand rôle de l'Union soviétique au cours de la seconde guerre mondiale ont profondément enthousiasmé les peuples et éveillé en eux l'espoir en un avenir meilleur. Ils ont suivi avec grand intérêt et une joie particulière la lutte inlassable que menaient l'Union soviétique léniniste dans l'arène mondiale ainsi que ses représentants authentiques, ici, au sein de cette organisation, pour la défense de leurs intérêts vitaux, pour soutenir leur lutte légitime de libération du joug impérialiste, colonialiste et raciste. Mais, par suite de l'usurpation du pouvoir dans ce pays par la clique khrouchtchévienne, la situation a changé du tout au tout et la lutte de l'Union soviétique contre l'impérialisme américain et ses alliés fut remplacée par la sainte alliance soviéto-américaine contre les peuples et les pays épris de paix et de liberté. C'est ainsi que, pour ce qui est de l'Organisation des Nations Unies, celle-ci est devenue un centre de tractations, de manoeuvres et de menées fallacieuses des impérialistes américains et des sociaux-impérialistes soviétiques, qui visent à endormir la vigilance des peuples et à masquer, tant soit peu, leur politique d'hégémonie mondiale.

37. Tout cela a eu pour l'ONU les conséquences que l'on sait, portant en particulier gravement atteinte à son autorité et à sa capacité de remplir le rôle qui lui incombe en vertu de la Charte. Mais en même temps, cette activité négative a aidé les peuples à mieux se rendre compte de la nature des deux puissances impérialistes et de ce qu'on peut attendre de l'Organisation des Nations Unies dans les conditions actuelles de sa manipulation par ces deux puissances. Il est, en particulier, devenu évident pour eux que toutes les initiatives et propositions des milieux dirigeants américains et des révisionnistes de Moscou relatives au désarmement, tous les accords qu'ils cherchent à imposer aux autres Etats dans ce domaine, aussi bien en matière d'armes classiques que d'armes nucléaires, visent uniquement à désarmer les pays épris de liberté et à s'assurer le monopole nucléaire et la plus grande quantité possible d'armes de toute sorte afin de subjuguier les peuples et d'asservir le monde qu'ils vou-

draient se partager. Les peuples se rendent maintenant plus que jamais à l'évidence que la seule voie pour s'affranchir de tout joug impérialiste, colonialiste et raciste est leur lutte armée et la confiance en leur propre force, jouissant en même temps de la solidarité et du soutien de tous les autres pays et peuples épris de liberté.

38. Une des preuves incontestables de l'engagement de l'ONU dans la voie de la violation des principes et de l'esprit de la Charte est également le déni, 21 années durant, des droits légitimes de la République populaire de Chine dans cette organisation, ce qui non seulement a créé une situation anormale sans précédent au sein de celle-ci et constitue un des coups les plus rudes porté à son prestige, mais a atteint sa capacité de contribuer comme elle le doit au règlement des problèmes importants de notre époque, aucun de ces problèmes ne pouvant, on le sait fort bien, trouver de solution réelle sans la participation de la grande Chine socialiste de 700 millions d'hommes.

39. Certes, un tel état de choses au sein de cette organisation ne décourage pas les Etats Membres attachés aux principes fondamentaux de la Charte. Au contraire, confiants en leurs propres forces et en leurs possibilités et encouragés par le développement et les victoires de la lutte de libération des peuples de tous les continents, ils redoubleront d'efforts et collaboreront plus étroitement pour mener une lutte plus efficace contre la politique de diktat et de force que pratiquent les deux grandes puissances impérialistes ici aux Nations Unies ou n'importe où ailleurs dans le monde.

40. Le mouvement de libération à l'échelle mondiale contre les puissances impérialistes et colonialistes connaît un nouvel essor. A la politique de domination et d'oppression des puissances impérialistes et à leurs agressions et complots, les peuples réagissent en renforçant leur juste lutte pour l'indépendance et la liberté, en ralliant les rangs de la lutte armée contre les agresseurs. C'est ce dont témoignent la lutte du peuple héroïque du Viet-Nam, des peuples du Laos, du Cambodge et des autres pays d'Indochine, la lutte du peuple de Corée et des autres peuples d'Extrême-Orient contre les impérialistes américains, leurs alliés et leurs instruments, la lutte des vaillants Palestiniens et des autres peuples arabes contre l'agression impérialiste-sioniste, la lutte des peuples de l'Oman et du Dhofar et des peuples du golfe Arabique pour leur affranchissement du joug colonial, la résistance des peuples de l'Europe de l'Est à la domination des nouveaux impérialistes du Kremlin, la lutte des peuples africains du Mozambique, d'Angola, de Guinée (Bissau), de Namibie, de Rhodésie du Sud et d'Afrique du Sud contre les puissances coloniales, les colons et leurs instruments racistes, la lutte du peuple de Porto Rico pour se délivrer du joug impérialiste des Etats-Unis, ainsi que toutes les luttes que mènent les peuples dans diverses zones du monde, y compris celle du peuple américain dans la citadelle même de l'impérialisme. Les puissances impérialistes et leurs alliés subissent défaites sur défaites. Des coups puissants leur sont assenés partout par les peuples qui luttent pour leur indépendance nationale, pour leur liberté, pour leur droit sacré et inaliénable d'être maîtres de leur destinée.

41. Prises de panique devant l'essor impétueux de la lutte révolutionnaire de libération des peuples et assaillies par de

multiples difficultés intérieures et extérieures, les deux prétendues superpuissances — l'impérialisme américain et le social-impérialisme soviétique — qui sont à la tête de toutes les forces réactionnaires, s'efforcent par tous les moyens de faire face à cette situation désespérée et d'accélérer la mise en oeuvre de leurs plans d'agression et de guerre contre les peuples et les pays épris de liberté. Ces deux puissances ont, durant cette période, intensifié leur collusion et leur activité criminelle, utilisant aussi bien la supercherie et la démagogie que les pressions diverses, la force et les agressions armées.

42. Bien que déchirées entre elles par d'innombrables contradictions découlant de leur nature impérialiste, chacune cherchant à saper l'autre, à l'évincer dans ses positions politiques, économiques et stratégiques, ces deux puissances ont en commun la haine de la liberté des peuples et de la révolution socialiste. Et c'est sur cette base que reposent leur collaboration et leur activité agressive, leurs plans et leurs complots qui s'étendent à tous les continents, conformément à leur stratégie globale contre-révolutionnaire visant le partage et la domination du monde. La politique de Glasborough est poursuivie sans interruption et la collusion américano-soviétique a effectué de nouveaux pas. Sous le couvert des slogans pacifiques du "règlement pacifique" des conflits, engendrés précisément par des agressions qu'ils ont eux-mêmes perpétrées ou dirigées, de la "sécurité" européenne, asiatique ou internationale, qui n'est en fait que la sécurité de leur ordre impérialiste, du désarmement, de l'"internationalisme", qui présuppose "la souveraineté limitée" ou plus exactement la soumission des peuples et des nations, ainsi que d'autres slogans, ils complotent et coordonnent leurs positions et leur activité sur différents problèmes touchant les intérêts de l'humanité tout entière. Sous de pareils slogans, ils ourdissent des plans et cherchent à imposer les prétendus règlements pacifiques au moyen desquels ils visent à réprimer la lutte de libération des peuples, ils concluent des traités asservissants et frauduleux, s'efforcent de conclure de nouveaux pactes agressifs qui doivent venir s'ajouter aux pactes, aux blocs et aux bases militaires existants, ils exercent des pressions de toute sorte contre les pays épris de liberté qui osent leur résister, ils poursuivent la course aux armements et les préparatifs pour une nouvelle guerre, ils recourent au chantage nucléaire et se livrent à de nouvelles agressions.

43. Nous pouvons citer à cet égard, parallèlement aux négociations secrètes des deux puissances par le canal diplomatique, les longues réunions de leurs représentants à Helsinki puis, plus tard, à Vienne, réunions qui certainement ne sont pas limitées à la question de la "limitation des armes stratégiques", le prétendu plan Rogers pour un "règlement pacifique" du problème du Proche-Orient, plan qui est le résultat du complot américano-soviétique visant à étouffer la lutte légitime de libération du peuple palestinien et des autres peuples arabes et qui est à l'origine des événements sanglants des derniers jours en Jordanie. Tels sont également les négociations américano-soviétiques sur l'Indochine, les rencontres organisées à Moscou et ailleurs avec les représentants des régimes réactionnaires d'Asie pour un "règlement pacifique" de ce problème — règlement qui à leur sens devrait conduire à la capitulation des peuples vietnamien, laotien et cambodgien — ainsi que les voyages des hauts émissaires des deux puissances en Asie et leurs efforts pour y créer de nouveaux pactes agressifs conformément au plan Brejnev pour la "sécurité collective en Asie"

et au plan Nixon pour combattre les Asiatiques par les Asiatiques, plans concertés entre les deux puissances et qui visent au premier chef à créer un cercle de feu autour de la République populaire de Chine. Dans le même ordre d'idées, il faut mentionner l'asservissant traité soviéto-tchécoslovaque ainsi que le traité Moscou-Bonn qui, entre autres, foule aux pieds les droits souverains du peuple allemand de la République démocratique allemande et qui, avec le projet soviéto-américain sur la prétendue sécurité européenne, a trait aux sphères d'influence des deux puissances en Europe et à la sauvegarde de leurs arrières sur ce continent en vue de mettre en oeuvre leurs plans contre-révolutionnaires en Asie, en Afrique et ailleurs.

44. Afin de réaliser cette grande conspiration antipopulaire, les impérialistes américains et soviétiques mettent en application une série de mesures politiques, économiques et militaires, tels l'intensification de l'agression des impérialistes américains au Laos et leur nouvelle agression contre le Cambodge, le complot et les menées tendant à diviser les peuples et les pays arabes et à les jeter dans un conflit sanglant et fratricide, et à réprimer par tous les moyens, y compris la force des armes, la lutte légitime de l'héroïque peuple palestinien. Telles sont aussi les menaces et les mesures prises par les révisionnistes soviétiques contre les peuples des pays de l'Europe de l'Est, y compris les manoeuvres militaires des forces d'occupation soviétiques en Tchécoslovaquie effectuées à des fins d'intimidation au mois d'août dernier, à la veille du deuxième anniversaire de leur invasion de la Tchécoslovaquie.

45. Ainsi les deux puissances ne reculent devant aucun moyen en vue de réaliser leurs plans impérialistes visant à étouffer la lutte révolutionnaire des peuples et des pays épris de liberté, à instaurer leur domination mondiale et à s'arroger le rôle de gendarme international afin de décider à leur aise du sort de l'humanité.

46. Mais ce sont là des projets bâtis en l'air. La roue de l'histoire ne peut tourner à rebours. L'époque où le sort des peuples et des petits pays était décidé par les grandes puissances impérialistes est révolue à jamais. Plus les impérialistes intensifient leurs activités agressives, plus encore les peuples renforcent leur lutte, plus étroitement encore ils s'unissent dans le vaste front de la lutte armée contre les ennemis communs. Jamais les peuples ne renonceront à leur lutte légitime pour la conquête de leurs droits vitaux. Sans égard aux zigzags temporaires, leur lutte, dans l'ensemble, se renforce et s'amplifie et il apparaît aujourd'hui mieux que jamais qu'une tempête impétueuse de libération est en train de déferler partout en Asie, en Afrique et ailleurs, tempête qui anéantira totalement, en dépit des supercheries et des répressions, la domination impérialiste et colonialiste sous quelque forme que ce soit.

47. Un exemple récent, qui illustre au mieux ce qui attend les impérialistes américains avec leur politique d'intervention et de guerre, est leur agression armée contre le Cambodge perpétrée en mars dernier, tout de suite après le coup d'Etat ourdi par eux dans ce pays. Acculés à l'impasse sous les coups de la lutte du peuple vietnamien, les agresseurs américains envoyèrent leurs troupes au Cambodge pour y mettre en application "la doctrine Nixon" visant à jeter les Indochinois contre les Indochinois. Mais cette agression, loin de donner les résultats escomptés, s'est au

contraire heurtée aussitôt à la résistance armée du peuple cambodgien et à la solidarité de combat de ses frères vietnamiens et laotiens, appuyés puissamment par le grand peuple chinois ainsi que par les autres peuples d'Asie. Elle a suscité l'opposition énergique des peuples du monde entier, y compris du peuple américain. Au lieu d'étouffer la lutte de libération du peuple vietnamien, l'agression contre le Cambodge a étendu à toute l'Indochine le feu de la lutte révolutionnaire et de libération et a ouvert un gouffre encore plus grand et plus profond où sera englouti sans espoir de salut l'impérialisme américain.

48. Les succès remportés par le peuple cambodgien, sous la conduite du Front uni du Cambodge présidé par le chef de l'Etat Samdech Norodom Sihanouk, dans la libération d'une partie importante du territoire national des agresseurs et de leurs valets, la solidarité et la nouvelle consolidation de l'unité des peuples du Cambodge, du Viet-Nam, du Laos, de la République populaire de Chine et de la République populaire démocratique de Corée et des autres peuples révolutionnaires d'Asie, constituent un rude coup pour l'impérialisme américain, ses collaborateurs et ses valets.

49. L'agression américaine contre le Cambodge constitue en même temps une nouvelle preuve de la collusion, aux dépens des peuples, de l'impérialisme américain avec les révisionnistes de Moscou, ceux-ci ayant adopté en cette occasion une attitude similaire à celle du Gouvernement américain quant à leur agression en Tchécoslovaquie. En particulier, leur refus de reconnaître le gouvernement du Front uni du Cambodge et le maintien par eux de relations diplomatiques normales avec la clique de Lon Nol, instrument de l'impérialisme américain et soutenue par les fantoches de Saïgon, de Séoul et jusque par les rebuts de Tchang Kai-chek, ainsi que par toute la réaction internationale, ont dévoilé une fois de plus devant l'opinion publique mondiale le véritable visage des révisionnistes soviétiques alignés de façon conséquente sur le camp de l'impérialisme et de la réaction.

50. Les événements de l'année en cours au Cambodge et dans toute l'Indochine sont d'une grande portée pour les peuples indo-chinois, qui non seulement ont eu une nouvelle preuve de l'obstination de l'impérialisme américain sur la voie de l'agression et de l'extension de la guerre, mais sont à présent mieux en mesure de distinguer qui est sincèrement contre l'envahisseur yankee et qui est avec lui, ce que sont les sociaux-impérialistes soviétiques et ce qu'est pour eux la grande Chine socialiste. Ils se rendent ainsi compte encore une fois que la lutte armée est l'unique voie pour se libérer des agresseurs américains.

51. En dépit de l'intensification des efforts des impérialistes américains, appuyés par les révisionnistes soviétiques, le vaillant peuple vietnamien a fait échouer tous les plans et subterfuges dangereux visant à sa capitulation. Partout au Viet-Nam du Sud, le peuple et son armée populaire de libération se sont lancés à l'assaut et portent des coups successifs écrasants aux agresseurs américains, sans leur laisser un moment de répit, même dans leurs bases et leurs camps militaires, comme à Da Nang, à Ben Tré, à Hué, aux environs de Saïgon et dans d'autres régions du pays. Le peuple vietnamien et ses forces armées ont, par leurs brillantes victoires, cloué sur le champ de bataille les impérialistes américains et leurs instruments de Saïgon. Ces victoires ont

montré de façon incontestable que les efforts des agresseurs yankees pour échapper à la défaite inéluctable par l'extension de la guerre ne leur ont apporté que de nouveaux revers irréparables. La longue lutte révolutionnaire a trempé le vaillant peuple vietnamien; elle l'a rendu invincible et, par son combat résolu et héroïque, il portera sûrement des coups toujours plus écrasants à l'impérialisme américain jusqu'à la défaite totale de celui-ci.

52. La lutte armée pour le salut national des peuples vietnamien, laotien et cambodgien se développe et se renforce constamment, et elle s'est engagée dans une nouvelle étape. Tous les complots criminels des impérialistes américains et soviétiques en vue d'un prétendu règlement pacifique en Indochine sont voués à un échec complet. L'impérialisme américain est encerclé et battu en brèche de toutes parts. Il sera immanquablement vaincu.

53. Un cas typique qui témoigne de la férocité de la grande conspiration américano-soviétique et de la méthode de combinaison des moyens les plus divers de la part des deux puissances impérialistes pour la réalisation de leur politique agressive et d'hégémonie, est la situation grave et tragique créée à l'heure actuelle dans le Proche-Orient. Préoccupés de mettre en oeuvre à tout prix leur plan commun de triste renommée, baptisé "plan Rogers", destiné à liquider la question palestinienne et à diviser les pays arabes, à légaliser et récompenser l'agression impérialiste-israélienne et à assurer leurs intérêts impérialistes dans cette zone, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique révisionniste ont tramé et mis en application le complot criminel visant à étouffer le mouvement de libération palestinienne par l'intermédiaire du régime réactionnaire de Jordanie, essayant ainsi de mettre en application dans le Proche-Orient la doctrine Nixon tendant à dresser les Asiatiques contre les Asiatiques. Ainsi la réaction jordanienne, au service de l'impérialisme américain et du sionisme, s'est mise à lutter par le fer et par le feu, en utilisant les canons, les chars et l'aviation, contre les héroïques combattants palestiniens. De barbares massacres en masse ont été perpétrés contre la population palestinienne à Amman et ailleurs. En même temps, l'impérialisme américain, par les déclarations de Nixon, de Laird et d'autres dirigeants, menace d'intervenir dans les affaires intérieures des pays arabes et de faire intervenir sa VIème flotte de guerre, cherchant ainsi à jouer comme toujours le rôle de gendarme international pour opprimer les peuples et réprimer les luttes de libération, défendre les cliques vendues à son service, défendre ses intérêts rapaces et asservir les peuples.

54. L'impérialisme américain et la réaction mondiale considèrent comme injuste l'aide fraternelle de la Syrie et de l'Irak à leurs frères arabes qui luttent pour une cause juste, pour leur cause commune. Selon leur logique, ils ont, quant à eux, le droit et la liberté d'intervenir dans tout pays et partout, ils peuvent utiliser les chars, les canons et leur flotte de guerre pour opprimer et exploiter les peuples d'autres pays, tandis que la Syrie et l'Irak n'ont pas le droit d'aider leurs frères.

55. Une vague d'indignation et de ressentiment s'est déchaînée de par le monde progressiste tout entier. C'est à juste titre que la conscience des peuples arabes s'est révoltée contre la trahison de la clique au pouvoir en Jordanie. Et le monde de se demander: pourquoi utilise-t-on des tanks et

des balles contre les Palestiniens? Est-ce parce qu'ils luttent pour la liberté, pour l'indépendance, pour leur terre sacrée?

56. Les peuples de tous les continents, profondément indignés, élèvent leurs voix de protestation contre les impérialistes américains et les sociaux-impérialistes soviétiques et s'écrient: bas les mains devant le peuple palestinien, la Jordanie, la Syrie et les autres pays arabes!

57. Il est clair que les Palestiniens n'obéissent pas au "plan Rogers". Ils savent bien que le plan américain, qui repose sur la résolution [242 (1967)] du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967 — laquelle, comme on le sait, est elle aussi le résultat de tractations de coulisses américano-soviétiques — vise entre autres à imposer l'élimination de la question palestinienne et la reconnaissance du droit d'annexion par Israël d'une partie des territoires qu'il a envahis à la suite de son agression du 5 juin 1967. Ce plan tend également à récompenser l'agression sioniste par la garantie de l'existence de l'Etat d'Israël, qui s'étend sur des territoires arabes conquis également par l'agression, ainsi que par la reconnaissance d'autres droits. Pis encore, les deux "superpuissances" veulent se servir du nouveau cessez-le-feu pour poursuivre les manoeuvres et les machinations qu'elles ont menées au cours de ces trois années afin de pouvoir encore une fois mettre en oeuvre la tactique utilisée par les puissances impérialistes après l'agression israélienne de 1948, dans le but de renvoyer aux calendes grecques la cause sacrée des Arabes et de transformer ainsi en fait accompli les nouvelles occupations de leurs territoires par Israël.

58. Non, les peuples arabes n'accepteront jamais le diktat américano-soviétique visant à leur capitulation. Le peuple palestinien et les autres peuples arabes ont rejeté ce complot. Les efforts des impérialistes américains et des révisionnistes soviétiques sont vains. Les peuples arabes ont une longue expérience et ils connaissent bien les agresseurs israéliens et leurs patrons. Jamais ils ne permettront aux deux puissances étrangères de décider de leur sort, quels que soient leurs supercheries et leur partage des rôles, l'une se présentant comme l'auteur du plan criminel et l'autre y apportant son appui.

59. Les peuples arabes savent bien que toute proposition de la part des Etats-Unis d'Amérique, qui ont incité et aidé Israël à déclencher l'agression il y a plus de trois ans, qui lui fournissent continuellement des armements et l'encouragent sur la voie de l'agression et de la provocation, vise uniquement à servir les intérêts impérialistes de cette puissance dans la région du Proche-Orient, d'une grande importance stratégique et riche en gisements de pétrole, ainsi que ceux d'Israël, leur instrument. Il est évident, et personne ne pourrait soutenir le contraire, que sans l'aide et l'appui américains, Israël n'aurait jamais été en mesure d'entreprendre l'agression de juin 1967, et encore moins de continuer à occuper les territoires arabes.

60. Quant aux révisionnistes soviétiques, quel que soit le masque dont ils se couvrent, les peuples arabes les connaissent bien, surtout depuis l'agression américano-israélienne, et ils sont convaincus que ce qui les intéresse, c'est de pénétrer au Proche-Orient et dans le bassin méditerranéen et de créer des conditions favorables à leur expansion dans cette zone.

61. Le dirigeant du peuple albanais, le camarade Enver Hoxha, évoquant ce problème dans son discours du 18 septembre prononcé devant les électeurs de Tirana, a dit notamment:

"En fin de compte, les glorieux peuples révolutionnaires arabes ne se laisseront pas tromper par la fausse amitié du social-impérialisme soviétique, qui a mis à profit leurs difficultés temporaires pour occuper leurs ports, leurs mers et pour étouffer leur juste lutte de libération contre les fascistes sionistes et l'impérialisme américain. Les deux puissances agressives impérialistes ont intérêt à pousser de profondes racines au Proche-Orient, à s'assurer dans les pays de cette zone des bases économiques, politiques et militaires, à opprimer les peuples de ces pays, à les bercer de palabres, à les démoraliser et à les corrompre, pour ensuite, à partir de ces bases, se lancer plus loin pour envahir l'Afrique, l'Asie et d'autres régions, pour déclencher des guerres coloniales et de pillage en divers continents.

"Le peuple albanais aime les peuples arabes, car ils sont ses frères et ses amis aux jours heureux comme aux jours d'épreuve. En cette époque de luttes révolutionnaires et de libération, nous sommes constamment à leurs côtés, nous les avons soutenus et nous les soutiendrons par tous les moyens. Nous avons confiance dans le triomphe de la juste cause pour laquelle ils luttent, mais, pour remporter au plus tôt la victoire sur l'ennemi commun, il faut une unité d'acier de tous les peuples arabes dans la lutte armée. Les sionistes, les impérialistes américains et les révisionnistes soviétiques s'efforcent de diviser les peuples arabes, de les désarmer, de leur imposer une paix qui ne peut être la leur mais celle de leurs ennemis. Les armes qui leur ont été fournies sont contrôlées par les Soviétiques. Elles ne sont pas mises en action pour la cause sacrée arabe, mais elles ont précisément été utilisées pour tromper les Arabes, pour leur lier les mains et les envoyer à l'abattoir. Le plan "Rogers" de triste renom pourrait, pour être exact, s'appeler plan "Rogers-Gromyko". Très certainement, les peuples arabes ne donneront jamais dans le terrible piège que leur tend ce plan. Les armées soviéto-américaines peuvent, en recourant à divers moyens insidieux, réussir à s'établir des deux côtés du canal de Suez et, dans cette éventualité, on peut se demander à quoi servirait aux Arabes la ferraille que leur ont livrée les Soviétiques. Ils n'ont pas chassé héroïquement un impérialiste du canal pour le voir maintenant occupé par deux autres.

"Les clameurs de Dayan sont à l'unisson des menées secrètes des révisionnistes soviétiques, mais le crépitement de l'héroïque fusil des frères arabes palestiniens est la riposte la plus glorieuse qui écrasera ce grand complot de leurs ennemis. Aussi faut-il aider par tous les moyens, et fermement, la juste lutte partisane des Palestiniens, lutte qui est actuellement à l'avant-garde de la lutte multiple et générale que les peuples arabes doivent mener sur tous les fronts. Nos frères arabes sauront tenir haut levé le drapeau de la lutte de libération contre les impérialistes et les sionistes, ils sauront réduire à néant les plans des révisionnistes soviétiques et toutes les provocations organisées par les agences de la CIA qui conspirent contre la lutte de libération du peuple palestinien et de tous les peuples arabes."

62. Les peuples arabes ont de grandes traditions révolutionnaires et sont connus pour leur vaillance et leur luttes de libération. Ils savent qu'ils ne se battent pas seulement contre les agresseurs israéliens, mais aussi contre les deux puissances impérialistes, principales responsables de la situation au Proche-Orient; ils ne se laisseront par conséquent pas prendre dans leurs pièges.

63. Les événements des derniers jours en Jordanie confirment que, comme l'indique le dirigeant du peuple albanais, le camarade Enver Hoxha, dans son discours du 18 septembre, le social-impérialisme soviétique poursuit des buts qui n'ont rien de commun avec les intérêts des peuples arabes. Ainsi qu'en d'autres occasions, il ne s'intéresse point au sort des peuples arabes, mais vise uniquement à consolider ses positions impérialistes. Dans le cas en question, les dirigeants révisionnistes soviétiques, répondant aussi à l'appel de Nixon pour la mise en action des pompiers de Moscou en vue d'étouffer la lutte révolutionnaire des Palestiniens et des autres peuples arabes, afin de les soumettre et de les asservir, se sont hâtés de jouer le rôle de sapeurs-pompiers. Par des déclarations officielles et par leurs organes de propagande, ils ont pris la défense de la clique au pouvoir en Jordanie, ont menacé les Palestiniens par le slogan "la violence amène la violence", et leur ont adressé, à eux et aux autres peuples arabes, des appels pour qu'ils renoncent à la lutte. Tous ces faits ont servi à rendre encore plus évidents aux yeux des peuples arabes le rôle perfide des sociaux-impérialistes de Moscou et les buts véritables du plan américano-soviétique pour le Proche-Orient.

64. Les Palestiniens considèrent la Jordanie comme une seconde patrie. Ce ne sont pas eux qui sont la cause de la rupture en Jordanie, mais plutôt le régime réactionnaire jordanien et le roi Hussein, qui se trouvent au service de l'impérialisme américain et du "plan Rogers". Tout au contraire, les Palestiniens sont en Jordanie l'élément le plus sain dans la lutte commune pour l'anéantissement de l'ennemi commun.

65. Le peuple albanais, profondément indigné et condamnant fermement ces actes criminels, soutient la lutte héroïque des Palestiniens qui combattent pour leurs droits sacrés. Nous sommes convaincus que grâce à leur lutte résolue et au renforcement de leur unité de combat, jouissant du soutien de leurs véritables amis, de tous les peuples épris de liberté, ils déjoueront tous les complots des ennemis et remporteront la victoire finale sur les agresseurs.

66. Dans les marchandages américano-soviétiques, une place importante revient également à la prétendue question de la conférence européenne de sécurité, proposée l'an dernier par les dirigeants du Kremlin par le truchement de leur instrument d'agression, le Traité de Varsovie. Une activité intense s'est manifestée durant l'année en cours à l'instigation des deux puissances. Conformément à leur stratégie de consolidation et d'extension ultérieure de leurs positions de domination en Europe et en application de leurs plans d'agression dans d'autres régions, les impérialistes américains et soviétiques se montrent préoccupés de faire aboutir ce projet. Les révisionnistes soviétiques surtout manifestent un empressement particulier, ce qui s'explique tant par leurs difficultés intérieures et la résistance sans cesse croissante des pays de l'Europe de l'Est à leur politique d'intervention et de domination, que par leurs plans et préparatifs

d'agression dirigés vers l'Asie contre la République populaire de Chine. Certes, les Etats-Unis et leurs alliés occidentaux, principalement la République fédérale d'Allemagne, n'ont pas manqué de tout mettre en oeuvre pour exploiter cette hâte de la direction révisionniste soviétique, afin d'obtenir le plus de concessions possibles sur le problème allemand et celui de Berlin-Ouest et de favoriser leur pénétration économique, politique et culturelle dans les pays de l'Europe de l'Est.

*M. Hambro (Norvège) reprend la présidence.*

67. Face aux difficultés insurmontables qui ont trait aux contradictions existant sur maints problèmes entre les impérialistes américains et les sociaux-impérialistes soviétiques, ainsi qu'entre eux, d'une part, et les autres Etats européens de l'autre, les deux prétendues superpuissances, afin de trouver une issue et d'induire en erreur l'opinion publique, ont trouvé comme principale formule d'orientation devant servir à tout accord pouvant être conclu dans ce cadre: "la renonciation à l'emploi de la force dans les rapports entre les Etats d'Europe". Cette formule fallacieuse est destinée, en fait, à leur servir de planche de salut dans la conclusion de ces accords. C'est autour de cette formule qu'ont porté les négociations de la République fédérale d'Allemagne avec la République démocratique allemande et la Pologne, ainsi que les longues négociations, d'importance prépondérante, soviéto-ouest-allemandes.

68. Le pas le plus retentissant dans le cadre de cette activité est le Traité soviéto-ouest-allemand signé à Moscou le 12 août dernier. Une propagande intense a entouré ce pacte pour le présenter comme un grand événement historique qui aurait prétendument apporté à l'Europe la paix et l'intégrité des frontières. Certes une telle campagne, indépendamment des moyens employés, ne peut tromper que les naifs. Les peuples d'Europe, qui possèdent une riche expérience, ne sauraient se contenter de déclarations creuses. Les affirmations propagandistes des dirigeants soviétiques et américains et de leurs tenants ne peuvent, en particulier, ne pas leur rappeler les grandes campagnes fallacieuses qui accompagnèrent les diverses étapes des complots et des compromis des puissances occidentales en faveur du militarisme hitlérien, notamment celles relatives à l'Accord de Munich de septembre 1938.

69. En vérité, le Traité de Moscou n'apporte aucune solution au problème allemand. Il constitue, au contraire, une violation évidente des décisions prises par les puissances alliées sur ce problème au cours de la guerre, ainsi que des promesses maintes fois renouvelées de la direction révisionniste soviétique pour la conclusion d'un traité de paix avec les deux Etats allemands, ou seulement avec la République démocratique allemande, et pour la défense des intérêts et des droits souverains de cette dernière. Les révisionnistes soviétiques ont foulé aux pieds leurs engagements et leurs obligations, commettant ainsi un crime grave à l'encontre du peuple allemand et de la République démocratique allemande, de la paix et de la sécurité en Europe et dans le monde entier. Ils assument ainsi une lourde responsabilité.

70. En fait, le Traité de Moscou constitue la consécration de l'entrée de l'Allemagne vaincue dans la communauté des Etats, sans qu'elle ait pour cela signé de traité de paix. Dans le Traité soviéto-allemand, à part quelques termes équivo-

ques et douteux, il n'est point question de la reconnaissance des frontières entre les deux Etats allemands et de la ligne Oder-Neisse — qui sépare la Pologne de la République démocratique allemande — en tant que frontières définitives et immuables, ni de la reconnaissance, de la part de la République fédérale d'Allemagne, de la République démocratique allemande en tant qu'Etat indépendant et souverain jouissant pleinement de tous les droits internationaux. Bien plus, le chancelier de l'Allemagne de l'Ouest et les autres dirigeants de Bonn ont plus d'une fois déclaré, aussi bien avant qu'après la signature du Traité, qu'ils ne renonceraient jamais à la réunification de la nation allemande ce qui, à leur sens, signifie l'annexion de la République démocratique allemande. Cette position est encore confirmée dans des documents annexés au Traité. Le Gouvernement de Bonn s'efforce donc de tirer le meilleur parti possible de cette situation et de gagner du temps afin de se préparer à la réalisation de ses objectifs expansionnistes dans des conditions plus favorables. Ainsi, les révisionnistes soviétiques ont considéré et utilisé la République démocratique allemande comme un objet de marchandage dans leurs tractations avec les revanchards de Bonn, qui continuent de prétendre avoir le droit de parler et d'agir au nom de toute l'Allemagne, appuyés en cela par les grandes puissances occidentales.

71. Quant aux dispositions du Traité relatives à la renonciation de l'emploi de la force ou à l'inviolabilité des frontières, non seulement cela ne signifie pas l'immutabilité des frontières, mais encore les peuples européens connaissent bien la valeur de tels engagements de la part des revanchards allemands, le souvenir des pactes de non-agression d'Hitler avec les Etats européens étant encore frais dans leur mémoire.

72. Ainsi, sous tous les aspects, le Traité de Moscou constitue sans conteste un appui important pour les milieux dirigeants de Bonn; il encourage et incite leurs visées revanchardes et expansionnistes, et constitue en même temps un rude coup pour la République démocratique allemande et toutes les forces allemandes progressistes et éprises de paix.

73. Nul ne peut mettre en doute que la création de la République démocratique allemande a été une grande victoire non seulement pour le peuple allemand, mais pour tous les peuples européens, et qu'elle est étroitement liée à la sécurité et à la paix en Europe. Le renforcement de la République démocratique allemande et sa reconnaissance, sur la base du principe de l'égalité souveraine, par tous les Etats d'Europe, sont dans l'intérêt de leur sécurité et constituent une condition essentielle du règlement du problème allemand, une base solide pour tout effort sincère en vue d'engager le peuple allemand sur la voie de la paix, de la démocratie, de la coopération et de l'amitié avec les autres peuples européens. L'accord soviéto-ouest-allemand est un pas dangereux dans le sens opposé et qui ne saurait ne pas être condamné par tous les peuples et les pays d'Europe épris de paix et de liberté.

74. Il est évident que le Traité de Moscou est en premier lieu le résultat des marchandages des impérialistes américains et soviétiques dans le cadre des plans de leur stratégie globale en Europe et dans d'autres continents. Mais ce traité est en même temps un accord entre deux nouvelles puissances impérialistes — le social-impérialisme soviétique et le

militarisme ouest-allemand — et, en tant que tel, il constitue un danger sérieux non seulement pour le continent européen, mais aussi pour d'autres régions qui sont l'objet des plans d'agression américano-soviétiques. Ainsi, les dirigeants de Moscou rejoignent les gouvernants de Washington pour élever l'Allemagne de l'Ouest au rang de force de choc principale, de partenaire principal des deux puissances pour la mise en oeuvre des plans contre-révolutionnaires et de soumission des peuples et des pays épris de liberté. Nous ne saurions ne pas rappeler en cette occasion que de pareils projets faisaient également l'objet de la politique des puissances occidentales à l'égard de l'Allemagne hitlérienne, mais que cela leur coûta très cher, car un jour celle-ci se jeta contre elles.

75. L'accord Moscou-Bonn est sans aucun doute un nouveau maillon dans la série des complots antipopulaires soviéto-américains, et la grave menace qu'il constitue ne peut échapper à aucun gouvernement qui se soucie sérieusement des intérêts vitaux de son peuple, de la sécurité et l'indépendance nationales, de la paix mondiale.

76. Le Gouvernement albanais a toujours apprécié sérieusement la préoccupation justifiée des Etats européens qui s'intéressent sincèrement à la sécurité et à la paix en Europe, à la recherche des voies appropriées pour normaliser la situation dans ce continent, pour délivrer celui-ci de l'hégémonie des deux grandes puissances impérialistes et pour rejeter les sphères d'influence, pour éliminer les deux blocs agressifs dominés par elles, pour créer des conditions favorables au développement de la coopération européenne sur la base du respect de l'indépendance et de la souveraineté nationales, de l'égalité souveraine et de l'avantage réciproque. Cela répond pleinement aux principes qui sont à la base de notre politique étrangère. Mais, comme ces Etats le savent bien, ces nobles objectifs n'ont rien de commun avec les plans criminels des impérialistes américains et soviétiques et de leurs tenants. Dans toute leur activité, par tous les pactes qu'ils proposent ou concluent, par toutes leurs initiatives ou propositions, y compris celles sur la "sécurité européenne", "la sécurité collective en Asie", ou celle relative à la "sécurité internationale" présentée encore une fois sur l'initiative des révisionnistes soviétiques à la session actuelle de l'Assemblée générale, les deux puissances, constamment animées de leurs convoitises insatiables pour la domination et l'exploitation des peuples, cherchent à maintenir et consolider leurs zones d'influence en Europe et ailleurs et à avoir les coudées franches dans ces zones, à s'assurer la tranquillité sur leurs arrières pour pouvoir réaliser leurs plans expansionnistes en Asie, en Afrique et ailleurs, sous toutes les formes et par tous les moyens, allant jusqu'à la menace ou à l'emploi de la force armée.

77. Point n'est besoin de démontrer un tel état de choses. C'est ce qui ressort à l'évidence de toute la réalité internationale actuelle. C'est ce dont témoignent les foyers de guerre impérialistes dans maints secteurs du monde, les agressions en Indochine, en Extrême-Orient, au Proche-Orient, en Europe et ailleurs, les bases militaires des impérialistes américains et soviétiques en Europe et dans d'autres continents et l'occupation, par eux, de nombreux pays et territoires étrangers, le chantage nucléaire et la course aux armements, leurs flottes de guerre qui croisent en Méditerranée, dans le Pacifique et dans d'autres mers et océans et menacent les peuples et les pays épris de paix de ces

régions, leurs plans criminels en Europe où ils assignent un rôle particulier à l'Allemagne revancharde, et ceux concernant l'Asie et visant en particulier à l'encerclement de la République populaire de Chine et aux préparatifs de guerre contre elle, avec le concours d'autres puissances agressives et en premier lieu du militarisme japonais, ainsi que d'autres faits notoirement connus. Comment pourrait-on prétendre garantir la paix en Europe dans de telles conditions et sous l'égide et la protection des deux puissances impérialistes américaine et soviétique?

78. La question se pose de savoir contre qui la paix doit être garantie. Qui menace la paix et la sécurité des peuples d'Europe? Serait-ce nous, les petits pays pacifiques? A notre sens, se laisser prendre à des pièges soviéto-américains tels que la "sécurité européenne" ou la "sécurité collective en Asie", revient à servir leurs plans agressifs ou, mieux, à se jeter dans la gueule du loup. La paix, aujourd'hui plus que jamais, est indivisible et l'on ne saurait l'avoir en Europe tout en ayant la guerre en Asie et ailleurs.

79. Le camarade Enver Hoxha, dans son discours prononcé l'année dernière à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la libération de l'Albanie, a dit à ce propos:

"Il faut tout d'abord savoir qui doit être assuré et par qui? La "sécurité européenne" que recherchent les révisionnistes soviétiques et qui est appuyée par les impérialistes américains veut dire la sécurité de leurs sphères d'influence en Europe, la sécurité de leurs bases militaires et du droit, pour leurs escadres, de contrôler les côtes européennes; cela veut dire que les peuples d'Europe reconnaissent légalement et officiellement le droit de Moscou et de Washington de conserver les privilèges particuliers de caractère impérialiste et colonialiste qu'ils ont dans divers pays d'Europe. Une telle sécurité revient en fin de compte à ce qu'en Europe on maintienne et on perpétue le *statu quo* de la domination soviéto-américaine, qu'on assure le calme sur ce continent pour que les révisionnistes soviétiques et les impérialistes américains aient les coudées franches et puissent agir librement en Asie, en Afrique et partout ailleurs pour soumettre et asservir les peuples, pour renforcer le système exploiteur capitaliste, aussi bien à l'intérieur que dans leurs empires."

80. Nous estimons que la paix et la sécurité internationales ne peuvent être assurées que par l'opposition et la lutte résolues contre les deux puissances impérialistes, contre leur politique de diktat, d'agression et de guerre. Tout autre chemin ne ferait qu'apporter de l'eau au moulin de ces deux puissances, qui visent à l'asservissement de l'Europe et du monde.

81. Nous sommes convaincus que quels que soient les efforts des impérialistes américains et soviétiques et de leurs collaborateurs, ceux-ci n'auront jamais la tranquillité qu'ils recherchent en Europe. Ils se heurteront toujours davantage à leurs propres contradictions et les peuples européens n'accepteront en aucune façon leur hégémonie; ils ne leur permettront jamais de dresser l'Europe contre l'Asie et ne consentiront jamais à servir de chair à canon pour la réalisation des plans criminels des deux puissances.

82. Nous savons bien que les Etats Membres pacifiques condamnent la politique agressive des deux puissances impérialistes, leur collusion aux dépens de la cause des peuples et des pays épris de liberté, leurs plans monstrueux pour se repartager et dominer le monde. Nous avons constamment apprécié la juste et courageuse lutte que mènent nombre de pays ici, à l'Organisation des Nations Unies, ou en dehors d'elle, contre cette grande conspiration des deux puissances. Mais la situation internationale actuelle exige de tous les Etats Membres fidèles aux principes de l'indépendance et de l'égalité des Etats grands et petits, du respect de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale, qu'ils renforcent leur lutte davantage encore et unissent leurs efforts contre la collusion de l'impérialisme américain et soviétique et contre leur tendance à imposer ici leur diktat. Ceci répond aux intérêts supérieurs de la paix et de la sécurité internationales gravement menacés par la politique agressive de la coalition soviéto-américaine; c'est ce qu'exigent les intérêts supérieurs des peuples qui luttent contre l'impérialisme, le colonialisme et la réaction.

83. De nombreux Etats ont mené une lutte incessante en vue d'éliminer l'anomalie sans précédent existant au sein de cette organisation par suite de la violation des droits légitimes de la République populaire de Chine et de l'usurpation de sa place par une clique de renégats au service de l'impérialisme américain. Néanmoins, cette situation scandaleuse et intolérable subsiste encore aujourd'hui du fait de la politique hostile et agressive des Etats-Unis envers la grande Chine socialiste et par suite de leur manipulation de l'ONU.

84. L'Albanie et 14 autres pays ont de nouveau fait inscrire à l'ordre du jour de la présente session la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies [A/8043 et Add.1 et 2]. Nous agissons ainsi non seulement parce que nous avons affaire à une violation flagrante et brutale de la Charte, qui porte atteinte aux droits souverains d'un Etat Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies et membre permanent du Conseil de sécurité, mais aussi parce que l'élimination de cette situation anormale sans précédent constitue une nécessité urgente pour l'ONU, si l'on veut que des pas soient faits vers son redressement et sa mise en mesure de s'acquitter des tâches qui lui incombent en vertu de la Charte. En effet, il est bien clair que, sans la République populaire de Chine, compte tenu de son autorité, de son grand rôle international et de ses possibilités immenses, cette organisation ne peut être en mesure d'apporter une contribution efficace au règlement des problèmes importants de notre époque.

85. La République populaire de Chine est un grand et puissant Etat socialiste qui a remporté des succès prodigieux dans tous les domaines et qui jouit d'une autorité et d'un prestige international incomparables. L'éclatante victoire de la grande révolution culturelle prolétarienne, qui a fait échouer les complots des impérialistes et des révisionnistes pour s'emparer, de l'intérieur, de la citadelle chinoise, est un vivant témoignage de la force invincible du grand peuple chinois et une garantie du grand rôle incontestable que joue la puissante Chine socialiste dans les destinées des peuples.

86. La République populaire de Chine est devenue aujourd'hui la grande et inexpugnable forteresse de la lutte de

libération des peuples contre l'impérialisme, le colonialisme et la réaction. Elle est le rempart inébranlable de toute l'humanité progressiste.

87. Nous considérons que l'attitude qu'adoptera l'Assemblée générale sur cette question constituera une preuve de sa volonté de rejeter le diktat que cherchent à y exercer les deux grandes puissances impérialistes et engagera les Nations Unies dans la voie répondant aux aspirations des peuples et aux dispositions fondamentales de la Charte. Nous exprimons l'espoir que les gouvernements des Etats pacifiques, qui constituent ici la majorité, conscients de la grave situation qui règne à l'ONU, auront le courage d'adopter l'attitude que leur dictent leurs convictions et les intérêts véritables de leurs pays et de l'Organisation elle-même.

88. La République populaire d'Albanie a poursuivi constamment une politique extérieure indépendante révolutionnaire, conforme aux intérêts supérieurs de l'édification et de la défense de notre patrie socialiste, ainsi qu'à ceux de la grande cause des peuples qui luttent pour leur liberté, leur indépendance et leur droit sacré à disposer librement de leur sort.

89. Le peuple albanais a su dans toute situation défendre sa patrie socialiste contre tous les complots, les menaces et les provocations des impérialistes et des révisionnistes. Il est vigilant et préparé à donner à tout moment la riposte à quiconque oserait lever la main contre lui.

90. Le peuple albanais, son parti et son gouvernement ont appuyé et continueront d'appuyer puissamment à l'avenir également la lutte légitime des peuples et des pays épris de liberté contre la politique agressive des deux puissances impérialistes, de leurs collaborateurs colonialistes et de leurs valets de toute espèce. Nous avons été et nous serons toujours aux côtés des peuples frères du Viet-Nam, du Laos, du Cambodge et des autres peuples d'Indochine et d'Asie dans leur lutte héroïque contre les agresseurs américains et leurs alliés de tout genre. Nous avons soutenu et nous soutiendrons sans réserve à l'avenir également la lutte légitime des peuples arabes frères contre les agresseurs sionistes et les impérialistes américains et soviétiques, principaux responsables de la situation actuelle au Proche-Orient. Nous avons soutenu énergiquement la lutte des peuples des pays européens, de la Tchécoslovaquie, de la République démocratique allemande et d'autres peuples de ce continent, ainsi que des peuples des autres continents, contre la politique de domination, d'oppression et d'exploitation des deux puissances impérialistes et contre leur "sainte-alliance" contre-révolutionnaire.

91. Nous sommes fermement convaincus que les peuples du monde entier, qui luttent pour une juste cause sur le vaste front anti-impérialiste et anticolonialiste, en solidarité de combat toujours plus résolue, anéantiront tous les complots, les plans agressifs et les agressions, quels qu'en soient les auteurs, et remporteront la victoire finale sur leurs ennemis communs.

92. A la présente session, la délégation de la République populaire d'Albanie, guidée par la politique de principes marxistes-léninistes de notre Etat socialiste, continuera d'apporter comme par le passé, aux côtés des autres pays

épris de liberté, sa modeste contribution en faveur de la cause de la liberté, de l'indépendance et de la coopération véritable et amicale des peuples.

93. M. EBAN (Israël) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, votre pays, la Norvège, occupe une place de choix dans le coeur d'Israël. Des sacrifices communs ont rapproché nos peuples dans la nuit de l'âge nazi, et l'amitié a illuminé toutes les routes que nous avons parcourues ensemble depuis lors. Votre érudition et votre intégrité ont accru le respect dont jouit le nom de votre pays dans le monde entier. En vous acquittant de vos fonctions, vous aurez devant vous l'exemple récent de votre prédécesseur Mme Angie Brooks-Randolph, dont la présidence a été marquée par le charme, l'originalité et par de profondes convictions internationales.

94. La vingt-cinquième session de l'Assemblée générale a été choisie pour être l'occasion d'une commémoration. Ce dont nous avons le plus besoin, ce n'est pas d'une célébration joyeuse, mais d'une autocritique lucide. Les Nations Unies traversent des jours difficiles. Leur rayonnement a diminué et leur flamme a baissé. Elles n'exercent plus qu'une influence marginale sur les principales causes de conflit de notre temps, et les courants centraux de la pensée et de l'action internationales coulent en dehors de leur enceinte. Ce renversement du sort présente un paradoxe flagrant car il n'a jamais existé un besoin objectif aussi grand de cadre unitaire des relations internationales pour exprimer les intérêts communs de l'humanité. Pour la première fois dans l'histoire, la distance n'entre plus en ligne de compte et tous les peuples sont liés pour le mieux comme pour le pire. Ainsi, alors que les institutions internationales semblent subir un déclin dans des circonstances qui, justement, devraient logiquement assurer leur succès, les Nations Unies devraient, avec une franchise implacable, demander: "Pourquoi les choses ont-elles mal tourné?"

95. La difficulté réside au premier chef dans les politiques divergentes des Etats qui composent la société internationale. Mais cela ne dispense pas les Nations Unies du devoir d'analyser leur propre expérience et d'envisager de façon raisonnable et efficace leurs priorités et leurs procédures dans les années à venir. Cette organisation est jeune par rapport à l'immensité de la vision qu'elle sert. Pourtant, le rythme des changements a été si intense que le monde qui a vu la naissance des Nations Unies semble appartenir maintenant à un passé lointain. Il est urgent pour les gouvernements de déterminer la place qu'occupent les Nations Unies dans leur politique, et pour l'ONU elle-même de moderniser ses conceptions, ses structures et ses méthodes de fonctionnement. C'est la seule façon de rétrécir le fossé qui existe entre l'espoir rayonnant et la dure réalité.

96. La principale préoccupation internationale est à l'heure actuelle centrée sur la région où les nations arabes et israélienne sont nées et où elles doivent vivre à jamais côte à côte. Au cours de l'été 1967, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont été les spectateurs inactifs d'une guerre qu'ils n'ont pas essayé d'empêcher. Ces dernières semaines, ils ont vu un Etat Membre traverser au Moyen-Orient une épreuve destructrice et douloureuse. Il se peut que la force et l'état actuels de notre organisation ne lui permettent pas de réprimer la violence et d'assurer la sécurité conformément à la Charte. Mais elle ne doit pas renon-

cer à son rôle de tribune centrale d'où les politiques des Etats Membres peuvent être portées à la connaissance de l'opinion publique mondiale. C'est l'esprit dans lequel je monte à cette tribune pour exposer le point de vue d'Israël sur les tensions qui bouleversent notre région et pèsent lourdement sur la conscience et l'inquiétude de l'humanité tout entière.

97. Le point de référence est toujours le drame de 1967, que l'on ne saurait oublier. Quarante mois se sont écoulés depuis la tentative déterminée qui a été faite pour détruire la paix, la souveraineté et la vie même d'Israël par l'étreinte strangulatoire de la guerre, du blocus, de l'encerclement et de l'attaque agressive. La politique d'Israël est encore dominée par le souvenir du bref moment où sa disparition était une perspective réelle et vivante. L'échec de cette tentative, dû à l'effort solitaire et au sacrifice indépendant d'Israël, est inscrit dans la mémoire infailible de ce dernier. Indépendamment de la place qu'elle occupe dans l'histoire d'Israël, cette victoire a été un jalon sur la voie que l'homme parcourt pour atteindre la justice, l'ordre et la paix. Nous nous rappelons encore le soulagement et la consolation qu'a éprouvés le monde civilisé lorsque Israël a réussi à arracher de sa gorge les doigts qui l'étranglaient.

98. Israël se souvient. Il ne saurait oublier l'horreur à laquelle il a échappé de justesse, ni le sentiment de salut qu'a fait naître sa résistance couronnée de succès. Depuis lors, notre politique nationale s'est inspirée de deux objectifs principaux: construire une paix permanente avec les Etats voisins — si leur politique le permet — et, dans tous les cas, éviter un retour aux conditions d'anarchie et de vulnérabilité qui ont permis le déclenchement de la guerre.

99. Dans leurs débats passionnés au cours de 1967, les Nations Unies ont tracé les contours d'une politique internationale visant à faire face aux conditions nouvelles qu'avait créées la guerre de 1967. L'ONU a rejeté toutes propositions tendant à faire se répéter la situation qui avait mené à la guerre, situation qui, si elle se renouvelait, conduirait inévitablement à une autre guerre. Elle a voté contre cinq propositions demandant le retour aux anciennes lignes d'armistice; et en novembre 1967, elle a lancé un appel en vue de l'établissement d'une paix juste et durable, fondée sur le renoncement total à la belligérance et à la guerre, la liquidation du blocus maritime et des actes hostiles, et la reconnaissance explicite par les Etats arabes et par Israël de leur souveraineté, de leur indépendance et de leurs identités nationales respectives. L'ONU a aussi demandé la création de frontières sûres et reconnues. Ces dernières n'ont jamais existé dans notre région; elles doivent être établies pour la première fois au moyen d'un accord.

100. Le thème central de cette politique internationale était exprimé comme suit: la paix doit être construite au moyen d'un accord entre les Etats du Moyen-Orient. Un représentant international jouissant de la confiance universelle a été nommé pour aider les parties à réaliser cet accord. En outre, un cessez-le-feu a été proposé par le Conseil de sécurité et accepté par les parties le lendemain de la guerre. Conformément à ses clauses, le cessez-le-feu devait être sans condition, devait durer indéfiniment et ne pouvait pas être écarté légitimement sans la réalisation d'une paix permanente.

101. Au cours des sessions qu'elle a tenues depuis 1967, l'Assemblée générale a révisé ses tentatives successives pour aboutir à un accord sur l'établissement d'une paix définitive. De temps à autre, un espoir a lui brièvement pour être éteint presque avant d'avoir pu être discerné. Mais, vers l'été de cette année, les périls étaient assez graves pour imposer une nouvelle orientation de la pensée et un nouvel effort de bien des côtés. En mars 1969, le président Nasser a répudié unilatéralement l'accord accepté par son pays au sujet du maintien du cessez-le-feu. La guerre qui en a été le résultat à travers le canal de Suez a de ce fait été constante, destructive et d'une intensité croissante. Elle n'a atteint aucun objectif. Les efforts entrepris pour amener l'effondrement d'Israël par l'usure ont totalement échoué. Israël a conscience des pertes qui lui ont été infligées par la guerre et qui ont été infligées plus encore à l'Egypte. Mais ni les assauts d'artillerie contre ces forces venant du sud, ni les attaques terroristes contre des civils sans défense, venant du nord et de l'est, ni la violence arrogante et la piraterie des terroristes arabes dans des pays éloignés du conflit, n'ont empêché notre entreprise nationale d'aller de l'avant rapidement. Par-dessus tout, les attaques des armées régulières et des groupes terroristes n'ont pu nous déloger de points quelconques des lignes de cessez-le-feu qui avaient été établies et dont le maintien avait été internationalement admis jusqu'à l'établissement de la paix. La guerre d'usure n'a apporté à ses auteurs ni victoire ni honneur. En fait, elle a exposé les Etats arabes à la tension, à des déboires et à des dangers beaucoup plus grands que ceux dont Israël a été affligé.

102. Devant ce dilemme, la politique arabe avait deux possibilités de choix: elle pouvait reconnaître la futilité de la guerre, accepter le rétablissement du cessez-le-feu et s'embarquer dans la négociation d'une paix définitive, ou elle pouvait faire appel à des forces de l'extérieur pour lui permettre de poursuivre et d'intensifier les hostilités. Le premier choix aurait signifié la collaboration avec Israël pour l'établissement de la paix; le second signifiait la recherche de l'aide soviétique pour la poursuite de la guerre à un niveau plus élevé d'intensité. Hélas! il est évident qu'au cours des premiers mois de 1970, c'est le second terme de l'alternative qui a été adopté.

103. Ensuite, le conflit fut étendu de mois en mois au-delà du cadre régional. Il prit une dimension globale. Un système de fusées SAM 2 a été établi pour permettre la poursuite du bombardement des forces israéliennes par l'artillerie sans crainte d'une réponse aérienne. Les armes n'étaient défensives que dans un sens tactique étroit. En fait, elles avaient pour but une stratégie offensive, l'élimination du cessez-le-feu et son remplacement par une guerre d'usure continue. Les fusées étaient là pour que les canons soient libres de tonner. Lorsque cette stratégie échoua grâce au succès de la réponse d'Israël, les fusées SAM 3 plus complexes, cette fois dirigées par du personnel soviétique, furent introduites. Dès le début de l'été, des pilotes soviétiques se livraient à des missions opérationnelles dans la zone des combats. La situation devint alors plus sinistre que jamais. Elle provoqua une inquiétude mondiale. Rien de cette nature ne s'était produit où que ce soit depuis la fin de la seconde guerre mondiale, à l'exception de la regrettable participation des pilotes soviétiques au bombardement de villages yéménites en 1963. Néanmoins, la participation soviétique aux hostilités du canal de Suez avait des conséquences beaucoup plus graves. Il est suffisamment sérieux

qu'un conflit régional ne puisse être résolu du fait du rejet des principes normaux du cessez-le-feu et de la négociation. Mais il est beaucoup plus dangereux qu'une grande puissance intervienne pour aggraver un conflit régional, élargir son étendue, courir le risque d'une réaction d'autres puissances et, ainsi, étendre les périls d'une guerre locale à toute l'humanité. L'intervention soviétique ne concerne pas seulement Israël. Elle a d'autres objectifs. Ces autres objectifs sont le désir d'obtenir une prédominance en Méditerranée, de contourner le système européen de défense par le sud, d'installer une armée étrangère importante sur le sol africain au mépris du principe de l'indépendance africaine et de créer un déséquilibre international. Ainsi, la répudiation, par le président Nasser, du cessez-le-feu et l'accroissement de l'intervention soviétique devaient avoir des résultats que le monde ne peut guère se permettre.

104. C'est à la lumière de cette situation que mon gouvernement a étudié l'initiative de paix des Etats-Unis en juin et juillet 1970. Nous savions que certains Etats arabes et toutes les organisations palestiniennes terroristes avaient rejeté cette proposition parce qu'elle parlait de cette paix à laquelle ils étaient, en principe, totalement opposés. Nous savions aussi que l'Egypte et la Jordanie avaient accompagné leur acceptation de l'initiative par une déclaration dont les termes et conditions étaient incompatibles avec les principes et les intentions déclarés par ses auteurs. Il y avait d'autres facteurs de la proposition qui soulevaient pour nous des difficultés en raison de notre système parlementaire et démocratique. Mais nous voyions cette initiative, malgré ses défauts et ses complexités, comme une occasion d'explorer les possibilités d'une paix durable. Ces considérations prévalurent sur toutes les autres. C'est ainsi que, le 4 août, le Gouvernement d'Israël fixa et formula une politique à laquelle il se tient encore. Nous décidâmes de désigner un représentant aux discussions qui devaient se tenir, sous les auspices de M. Jarring, avec la République arabe unie et la Jordanie.

105. Nous déclarâmes ce qui suit:

“La position d'Israël en faveur d'un cessez-le-feu, sur la base de réciprocité sur tous les fronts, y compris le front égyptien, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité sur le cessez-le-feu, demeure inchangée. Sur la base des éclaircissements fournis par le Gouvernement des Etats-Unis à ce sujet, Israël est disposé à répondre affirmativement à la proposition de cessez-le-feu des Etats-Unis sur le front égyptien pour un minimum de trois mois.”

Nous acceptâmes en outre:

“de participer à des discussions, sous les auspices de M. Jarring, dans le cadre de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, étant entendu que les parties se déclareraient prêtes à appliquer la résolution du Conseil de sécurité intégralement, afin d'aboutir à un accord obligatoire et contractuel de paix assurant:

“a) La cessation, par l'Egypte et Israël, de toutes réclama-tions et de tous états de belligérance, ainsi que le respect et la reconnaissance de la souveraineté, de l'inté-grité territoriale et de l'indépendance politique de chaque

Etat de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force. Chaque partie aurait la responsabilité, sur son territoire, de prendre des mesures visant à prévenir tous actes hostiles de la part de forces militaires ou paramilitaires, y compris les forces irrégulières, contre les forces armées ou contre les civils vivant dans l'autre partie;

“b) Le retrait des forces armées israéliennes des territoires qui avaient été occupés lors du conflit de 1967 derrière des frontières sûres, reconnues et acceptées qui seraient fixées dans les accords de paix.”

Tel était le texte que nous avons accepté.

106. Finalement, nous avons déclaré clairement:

“Israël ne demandera pas l'acceptation préalable de sa position par l'autre partie, étant donné qu'Israël n'accepte pas d'avance les positions des autres parties, communiquées publiquement ou autrement. Chaque partie sera libre de présenter ses propositions sur les questions en discussion.”

107. L'accord de cessez-le-feu, comme on le verra, tenait une place centrale dans notre réponse à l'initiative de paix des Etats-Unis. La République arabe unie avait limité son acceptation du cessez-le-feu à une période de 90 jours. Cette restriction soulevait des questions qui ne se seraient pas posées aussi fortement dans le cas d'un cessez-le-feu de durée illimitée qui eût mis définitivement fin à la phase militaire du conflit. Au lieu de cela, nous avons alors la forte probabilité qu'après trois mois la République arabe unie pourrait considérer le cessez-le-feu comme ayant pris fin. Ainsi, la guerre d'usure, vaine mais destructive, serait reprise. La position de la République arabe unie étant telle, ses conséquences devaient être pesées sérieusement. Nous ne pouvions éviter de nous demander si la courte période de négociations serait employée à une recherche sincère de paix ou si elle serait utilisée comme un répit permettant à la République arabe unie, avec l'aide soviétique, d'améliorer son espoir d'une solution militaire grâce à une concentration massive de fusées installées sans réaction d'Israël et sous le couvert du cessez-le-feu. En bref, quel était l'objet des 90 jours prévus: un effort égypto-israélien de paix ou un déploiement soviéto-égyptien en vue d'une guerre plus efficace?

108. Nous avons trouvé des assurances décisives sur ce point dans la partie de l'initiative de paix américaine qui concernait une cessation d'activité dans un secteur convenu de chaque côté de la ligne du cessez-le-feu du canal de Suez. Il fallait stabiliser l'équilibre militaire pour que nos gouvernements puissent négocier l'esprit tranquille, sans avoir à craindre que leur sécurité ne soit menacée au cours des entretiens. Cette cessation d'activité, plus que toute autre partie de l'initiative de paix des Etats-Unis, nous permettait d'espérer que la République arabe unie serait prête à faire un authentique effort de paix et n'y verrait pas que l'occasion d'une manoeuvre destinée à préparer une nouvelle phase de la guerre.

109. Début août, les Etats-Unis nous informaient que la République arabe unie, avec l'appui de l'Union soviétique,

avait accepté les dispositions suivantes — et il s'agit du texte de l'accord sur l'arrêt d'activités:

“a) Israël et la République arabe unie observeront un cessez-le-feu qui entrera en vigueur à 22 heures T.U., le vendredi 7 août;

“b) Les deux parties arrêteront toutes incursions et tous bombardements sur les lignes du cessez-le-feu, sur terre et dans les airs;

“c) Les deux parties s'abstiendront de changer le *statu quo* militaire dans les zones jusqu'à 50 km à l'est et à l'ouest de la ligne du cessez-le-feu. Aucune des deux parties n'introduira ou ne construira quelque installation militaire nouvelle que ce soit dans ces zones. Les activités dans ces zones seront limitées au maintien des installations existantes dans leurs emplacements et leurs positions actuels” — je souligne: maintien des installations existantes dans leurs emplacements et leurs positions actuels — “et à la rotation comme à l'approvisionnement des forces se trouvant actuellement dans les zones;

“d) Pour vérifier l'observation du cessez-le-feu, chaque partie fera appel à ses propres moyens, y compris l'envoi d'avions de reconnaissance libres d'opérer sans ingérence jusqu'à 10 km de la ligne du cessez-le-feu, de son côté de la ligne;

“e) Chaque partie pourra faire appel au mécanisme des Nations Unies pour signaler réciproquement les violations supposées du cessez-le-feu et de l'arrêt des activités militaires;

“f) Les deux parties s'en tiendront à la Convention de Genève de 1949 relative au traitement des prisonniers de guerre et accepteront l'assistance du Comité international de la Croix-Rouge pour s'acquitter de leurs obligations en vertu de cette convention.”

110. C'est cela que nous avons accepté, et j'attire votre attention sur la phrase:

“Aucune des deux parties n'introduira ou ne construira quelque installation militaire nouvelle que ce soit dans ces zones. Les activités dans ces zones seront limitées au maintien des installations existantes dans leurs emplacements et leurs positions actuels.”

111. Une heure à peine s'est écoulée entre l'acceptation de cet accord par l'Égypte et la violation de celui-ci. En quelques jours, ces violations ont été confirmées matériellement, non seulement par Israël, mais par le gouvernement qui avait lancé l'initiative de paix. Au moment où le cabinet israélien, plein d'espoir, formulait sa façon d'aborder les négociations de paix, le renforcement en missiles devenait de façon évidente massif et intense. Cela se poursuit à ce jour. Dans la zone de cessation d'activités de 50 km à l'ouest du canal — mais surtout dans une zone de 30 km —, au moins 20 batteries SAM 2 et SAM 3, dont plusieurs opérationnelles, ont été introduites. Des dizaines de missiles supplémentaires ont été avancés dans cette zone. Cela a été rendu possible par l'observation du cessez-le-feu par Israël. Il y a rarement eu violation plus perfide d'un accord international par l'exploitation de la bonne volonté et des intentions pacifiques de l'autre partie. J'ai distribué ce matin aux

délégations une représentation graphique comparant la position qui devrait exister en vertu de l'accord du 7 août avec celle qui existait il y a quelques jours, à la suite de violations caractérisées.

112. Je parlerai maintenant des incidences de cette évolution.

113. Tout d'abord, par l'acceptation de l'accord sur le cessez-le-feu par Israël, la République arabe unie a introduit une modification substantielle et illicite de la situation militaire à son avantage.

114. En second lieu, dans ces conditions, Israël négocierait sous l'effet intimidant d'une menace croissante à ses forces le long de la ligne du cessez-le-feu et, par conséquent, à sa sécurité nationale.

115. En troisième lieu, il y a eu un effondrement de la confiance quant à la promesse égyptienne. Les négociations de paix prévues devraient permettre un accord en vertu duquel Israël se retirerait, une fois la paix établie, vers des frontières sûres, reconnues et convenues, qui ne sont pas encore déterminées mais qui le seraient dans les négociations de paix. L'objet des pourparlers serait justement un accord. Mais quel serait le poids d'un nouvel accord négocié et conclu alors qu'il en existe un qui est cyniquement réduit en morceaux! Ainsi, la violation de l'accord sur la cessation d'activités est de mauvais augure pour la validité de tout traité de paix que nous espérons conclure. C'est là, en dernière analyse, ce qu'il y a de plus grave. La question “quelle force d'obligation aura un traité de paix?” rejette dans l'ombre tous les autres problèmes intéressant l'avenir du Moyen-Orient.

116. En quatrième lieu, l'accord sur l'arrêt des activités militaires n'a pas seulement été accepté par la République arabe unie; il a été appuyé par l'Union soviétique qui, comme je l'ai dit, fournit le personnel de nombreuses bases de missiles. La violation de cet accord avec l'agrément de l'Union soviétique est donc un événement international majeur. Ses répercussions dépassent de loin le Moyen-Orient; elles affectent les questions cruciales de paix et de sécurité dans les autres continents du monde; elles jettent une lumière troublante sur la politique soviétique, partout. Les Etats Membres, dans tous les continents, devraient se rappeler ce fait et le prendre à coeur.

117. En réclamant l'intégrité des accords, nous défendons des intérêts internationaux plus vastes que les nôtres. Nous voulons encore explorer les possibilités, sous les auspices de M. Jarring, d'une paix définitive, conformément à notre déclaration du 4 août. Dans un dialogue sur la paix, nous aurons beaucoup à dire et à proposer pour le bénéfice commun de notre région. Je dois ajouter franchement que, même lorsque les violations seront corrigées, leur souvenir ne passera pas sans laisser de traces dans nos coeurs et dans nos esprits. Un nouveau fardeau a été ajouté au processus de négociations, qui sera complexe, long et ardu. Lorsque nous pensons à notre expérience, avec les espoirs et les attentes de 1957 et après le dernier incident, nous sommes décidés à insister pour que tous les engagements de paix soient directs, explicites, signés et scellés sous la forme contractuelle la plus précise. Israël est prêt à reprendre les discussions sous les auspices de l'ambassadeur Jarring dès

que les violations seront corrigées et que sera rétablie la situation qui prévalait le jour du cessez-le-feu.

118. La violation égyptienne de l'accord de cessez-le-feu n'est qu'un des obstacles qui entravent aujourd'hui le progrès vers la paix. D'autres ont été mis en relief au cours des événements fiévreux des derniers jours. Les Arabes palestiniens se trouvant des deux côtés du Jourdain ont un urgent besoin de paix. Ils ont été les premières victimes des politiques hostiles par lesquelles les Etats arabes voisins essaient depuis 22 ans d'empêcher la création de relations pacifiques et constructives entre Israël et les Etats arabes. Les Arabes palestiniens se trouvant à l'ouest du Jourdain sont en train d'établir en ce moment même de nouveaux processus de coexistence et de commerce entre eux-mêmes et le peuple israélien. Leur situation, ces derniers jours, a été un vivant contraste avec ce qui s'est abattu sur leurs parents à l'est du Jourdain au cours des récents combats. Les intérêts constructifs des Arabes palestiniens ne peuvent être en aucune façon servis par les petites bandes commandées par Arafat, Habash et d'autres, dont le seul idéal est d'empêcher la paix entre Israël et les Etats arabes. En observant les torrents d'obus, de grenades et de balles déversés dans les rues et les maisons de l'autre côté du Jourdain la semaine dernière, nous ne pouvions manquer de penser à ce que deviendrait chaque foyer israélien si la sécurité de notre nation n'était pas maintenue et défendue avec la plus grande ténacité et le plus grand zèle.

119. Comprenons bien ce que veut chaque organisation terroriste palestinienne. Il n'y a aucune distinction entre les moyens qu'elles emploient et les buts qu'elles recherchent. Les uns comme les autres sont à condamner. En effet, quel est leur but? Elles travaillent à servir une théorie fantaisiste selon laquelle Israël n'existerait pas au Moyen-Orient en tant qu'Etat incorporant son héritage juif caractéristique et sa vocation nationale et sociale particulière. Leur doctrine est fondée sur une absurdité, à savoir qu'il pourrait y avoir un jour un Moyen-Orient sans un Etat d'Israël en plein coeur. Ils écartent cette vérité primordiale qu'Israël fait partie du passé, du présent et du futur du Moyen-Orient. La nation arabe tient une très grande place dans la région du Moyen-Orient; mais elle n'a pas le monopole du droit à la qualité d'Etat, à l'indépendance, à la souveraineté et à l'identité nationale particulière. Le Moyen-Orient est une notion qui ne peut pas être comprise entièrement en termes arabes seulement. En 1970, la qualité d'Etat d'Israël n'est pas quelque chose qui doit être expliqué, défendu, approuvé ou désapprouvé. C'est une chose qui doit être proclamée en tant que réalité absolue et inéluctable, profondément enracinée et authentique, à un niveau d'égalité absolue avec la qualité d'Etat, la souveraineté et l'identité nationale de n'importe quelle nation, grande ou petite, ancienne ou récente, représentée dans cette salle. Nous ne recherchons pas ce que l'on appelle la "reconnaissance du droit d'Israël à exister", car ce droit est indépendant de toute reconnaissance. Ce que nous recherchons, c'est une reconnaissance réciproque, par les Etats arabes et Israël, du droit de chacun à la vie pacifique et à la souveraineté sans réserve. En refusant ce droit évident, les organisations terroristes sont coupables de l'hérésie la plus grave à notre époque. Il y a aujourd'hui 14 Etats arabes souverains comptant une population de 100 millions d'habitants, une superficie de 4 millions de miles carrés, avec des richesses et des possibilités illimitées. Face à eux, seul sur la balance de

l'équité, se trouve le petit Etat d'Israël. Il est donc la seule nation qui doit se maintenir ou tomber selon la façon dont ce conflit sera résolu. Par sa solitude et son caractère unique, l'existence assurée d'Israël est l'impératif moral qui prime dans ce différend. La paix internationale exige une répartition équitable non seulement de la richesse et des ressources matérielles, mais aussi de la souveraineté et de la liberté nationale. Proposer une répartition tendant à ce que les Arabes soient souverains partout et les Juifs nulle part, c'est s'enliser dans le paradoxe et la discrimination.

120. Tels sont les buts des groupes terroristes. Le but, c'est le "politicide" — le meurtre d'un Etat; la méthode, c'est la piraterie et le meurtre. La qualité morale de la lutte est illustrée par les attaques commises contre des ménagères dans un supermarché; contre des étudiants dans une cafétéria; contre de simples citoyens, juifs et arabes, dans des marchés et des stations d'autobus bondés; contre des voyageurs innocents dans des avions civils vulnérables. Il n'y a pas d'autre mouvement politique, de nos jours, qui ait choisi ses victimes aussi exclusivement parmi des civils sans armes et sans défense de plusieurs pays. Par conséquent, c'est un mouvement non pas de libération, mais d'asservissement. Son but n'est pas de gagner, pour la nation arabe, une liberté qui est largement et richement assurée, mais de liquider la libération nationale, que la plus ancienne des nations a déjà réalisée. Des mots aussi honorables que "libération", "résistance" et "commando" ne peuvent s'appliquer — et ne l'ont jamais été — à des tentatives qui cherchent à liquider une souveraineté légale, à s'accommoder des agressions nazies contre la survie des Juifs et à mener une campagne d'agressions aveugles contre des civils au Moyen-Orient et ailleurs.

121. Ayant échoué dans leurs attaques contre Israël, l'organisation El-Fatah, l'"Organisation de libération de la Palestine", et d'autres groupes apparentés, ont dirigé leur principale menace contre l'indépendance et la souveraineté d'Etats arabes. Au début de cette année, ils ont essayé avec acharnement de détourner le Liban de sa vocation pacifique et de détruire sa personnalité nationale particulière. La semaine dernière, nous avons assisté aux plus récentes des nombreuses tentatives faites pour entraîner l'anarchie et la désintégration en Jordanie afin de briser tout espoir de paix entre Israël et les nations arabes.

122. Il est ironique que les gouvernements arabes qui sont les victimes de ces actes en soient souvent les auteurs. Car les groupes terroristes ne grandissent pas dans le vide. Ils n'agissent pas en vase clos. Ils ne pourraient exister, encore moins agir, sans l'abri, l'appui, le soutien, l'aide financière, les armes, les centres d'entraînement et les bases territoriales que leur fournissent les Etats arabes souverains. Pas plus qu'ils ne pourraient mettre en danger des vies humaines en dehors du Moyen-Orient si certains gouvernements, notamment en Europe, ne leur accordaient pas une indulgence et une immunité excessives. Certainement le moment est venu pour la communauté internationale de décharger sa colère non pas seulement contre les actes honteux de piraterie aérienne, mais aussi contre les autres activités des groupes terroristes. Toutes ces activités sans exception violent les principes que les signataires de la Charte, y compris les Etats arabes, se sont engagés eux-mêmes à défendre. En effet, toute action qui a pour but de détruire

ou de violer la souveraineté légitime d'un Etat est une forme de piraterie internationale. Aussi est-il important que l'on s'oppose à ces actes. S'y sont opposés avec succès ceux qui ont fait échouer, il y a 10 jours, le détournement d'un avion d'El Al en recourant à juste titre à la force contre deux pirates odieux, de même aussi que la Jordanie, qui, sans sa résistance, aurait perdu le droit d'être considérée comme une autorité souveraine. Les principaux adversaires de la paix ont subi un autre revers lorsque l'invasion de la Jordanie par des unités blindées régulières de l'armée syrienne a été repoussée. L'invasion de la Jordanie par la Syrie a été trop brève pour que l'on puisse en saisir toutes les incidences. Là, nous avons un membre du Conseil de sécurité qui a violé une frontière internationale afin d'imposer sa volonté et sa politique à un Etat voisin. Un représentant de la Syrie aux Nations Unies, cherchant à justifier publiquement cette agression, s'est réfugié dans une doctrine qui nie le caractère international des frontières entre Etats de cultures apparentées.

123. L'Assemblée générale se rappellera qu'après l'agression soviétique contre la Tchécoslovaquie, il y a deux ans, les représentants soviétiques ont affirmé que les frontières entre Etats socialistes ne revêtaient pas le plein caractère international et que, par conséquent, le passage de troupes à travers ces Etats montre en quelque sorte l'intimité de leurs rapports. C'est quelque chose de semblable qui a été avancé la semaine dernière par la Syrie. Cette doctrine veut que si deux Etats ont une idéologie, une langue ou une culture nationale semblables, ce n'est pas l'affaire de la communauté internationale si l'un d'eux envahit l'autre sans acte de provocation. Il y a des douzaines d'Etats ici représentés qui feraient bien de réfléchir mûrement aux conséquences qui pourraient en découler pour eux si une doctrine de l'"invasion par parenté" était admise.

124. C'est avec vigilance, modération et un sens profond de la tragédie humaine qui se déroulait qu'Israël a suivi les récents événements de Jordanie. Nous n'aurions pu rester indifférents à des changements violents dans l'équilibre régional qui auraient compromis la sécurité d'Israël. Mais c'est aux gouvernements arabes qu'il appartient de déterminer leur régime et leur structure institutionnelle. Israël ne fera jamais intervenir ses forces si ce n'est pour défendre sa sécurité légitime. Nous espérons que les plaies de la bataille se cicatriseront en Jordanie et qu'un effort humanitaire concerté permettra d'atténuer les immenses souffrances dont nous avons été proches témoins ces jours derniers. Des camions ambulances ont été envoyés par les autorités israéliennes vers l'est, au-delà du Jourdain, ce qui montre que la solidarité humaine peut l'emporter sur les tensions politiques et militaires. Nous espérons que le Gouvernement jordanien ne commettra pas l'erreur d'encourager ou de favoriser les activités dirigées par les groupes de terroristes contre Israël au-delà de la ligne de cessez-le-feu. Ce serait contraire aux obligations internationales de la Jordanie, y compris le cessez-le-feu, et Israël y opposerait évidemment une ferme résistance.

125. La capacité de répéter les erreurs est manifeste dans le communiqué que les gouvernements arabes et les organisations terroristes ont signé hier au Caire. On ne trouve pas dans ce document un seul mot pacifique, civilisé, légal. Il n'y est pas question de paix, mais de victoire sur l'ennemi, et de libération d'Israël, ce qui signifie bien entendu son

extinction. Ce document viole l'engagement que la République arabe unie et la Jordanie avaient pris devant M. Jar-ring, promettant d'établir une paix juste et durable avec Israël et de reconnaître sa souveraineté et son indépendance. La question est de savoir sur quel document se fonde la politique de ces deux Etats.

126. De nombreux Etats Membres ont parlé ici de la nécessité d'une action internationale à la suite du détournement des avions. De l'avis d'Israël, faire de cette question un point de l'ordre du jour n'aurait de valeur que si le droit international s'en trouvait renforcé. Il ne suffit pas d'exhorter les parties à adopter la Convention de Tokyo<sup>8</sup> ou une nouvelle convention où s'exprimeraient le droit et la moralité actuels. Nous devons nous rappeler que la coopération des Etats dans la lutte contre la piraterie a précédé tous autres développements dans le domaine du droit international. Le pirate était considéré comme l'ennemi de la race humaine, *hostis humani generis*. Il était mis hors la loi par la société humaine et toute nation avait le droit et le devoir de l'arrêter et de le punir avec toute la sévérité voulue. Il y a plus d'un siècle, un éminent juge maritime anglais en Grande-Bretagne, lord Stowell, exprimait comme suit le droit et la moralité de son époque:

“Avec les pirates avérés, il n'y a pas d'état de paix. Ils sont à tout moment les ennemis de chaque pays, aussi relèvent-ils partout des droits extrêmes de la guerre.”

127. Il s'ensuit que la piraterie aérienne, qui sous-entend davantage d'horreurs et de dangers que la piraterie en mer, ne devrait jamais être admise, sanctionnée, ni, surtout, récompensée. Un effort sérieux devrait être fait pour assurer la libération inconditionnelle de tous les captifs. Des méthodes physiques de prévention devraient être adoptées sans restrictions ni réserves. Quelle victoire eût été pour l'ordre international si tous les avions attaqués le 6 septembre avaient été défendus aussi effectivement que l'appareil d'El Al et si tous les pirates avaient connu le même sort! Mais la responsabilité n'incombe pas aux seuls terroristes. Certains gouvernements arabes ont donné un appui matériel et moral à des pirates qui avaient réussi. Ainsi, en juillet 1970, nous voyons le président Nasser de l'Egypte lui-même souhaiter la bienvenue à des hommes qui avaient détourné un appareil grec et à des criminels relâchés d'une prison où ils se trouvaient comme il se doit internés selon la loi grecque. L'an dernier, à des réunions de l'Assemblée générale des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine, les délégations arabes ont empêché l'adoption à l'unanimité de résolutions qui auraient vigoureusement condamné les pirates et demandé des mesures fermes pour assurer leur extradition et leur châtement. Lorsqu'un pirate arabe atterrit dans certains pays arabes, il est plus probable qu'il sera félicité, qu'il obtiendra du carburant et des récompenses qu'arrêté et puni. L'expérience récemment acquise et le débat actuel ne seront utiles que si la condamnation est sans équivoque, à condition encore qu'elle mène à des mesures pratiques. Je veux dire par là que l'Assemblée générale pourrait entériner la proposition faite récemment par les Etats-Unis à l'Organisation de l'aviation civile interna-

<sup>8</sup>Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, signée à Tokyo le 14 septembre 1963.

tionale, et qui tendait à une action internationale concertée en vue de

“suspendre tous les services internationaux de transport aérien civil en direction et en provenance de tout Etat qui, après la saisie illégale d'un avion, détient les passagers, l'équipage et l'appareil contrairement à la Convention de Tokyo — et cela inclut la destruction dudit appareil — ou de tout Etat qui n'extrade ou ne poursuit pas les personnes responsables de tels actes de saisie illégale”.

Depuis lors, nous avons vu d'autres projets. La réalité est que seules sont valables des mesures qui entraînent une action automatique sur le plan pratique.

128. Il faut parfois avoir les nerfs solides pour ne pas récompenser les pirates. Au début de ces événements récents, la tendance était à relâcher hâtivement des pirates condamnés en échange de la libération des otages innocents. Cela aurait sauvé les victimes actuelles, mais mis en danger d'autres voyageurs sur lesquels les pirates relâchés auraient pu exercer de nouveau leurs sévices. Il est bon que l'on n'ait pas suivi cette voie, et que les quatre pays dont les avions et les citoyens avaient été saisis aient accepté le principe préconisé par le Royaume-Uni et les Etats-Unis, principe selon lequel il fallait rester solidaire, chaque compagnie aérienne et chaque gouvernement étant responsables de tous les passagers sans distinction. Devant cette attitude de principe et de courage, les pirates ont compris la futilité de leur victoire et en ont remis les fruits au gouvernement jordanien et à l'ambassade égyptienne qui nous l'espérons agiront avec toute la promptitude nécessaire.

129. Mais la libération d'otages arbitrairement soumis à des souffrances, à des périls, n'est pas une raison pour relâcher la vigilance internationale. Israël propose une action internationale en quatre points:

a) Renforcer les mesures de sécurité aux aéroports et dans les avions. Israël est prêt à coopérer en faisant part des connaissances et de l'expérience qu'il a acquises dans ce domaine;

b) Demander à la Conférence de La Haye qui se réunira en décembre 1970 d'adopter la convention proposée, et de la renforcer, de façon que la capture illégale d'un avion, celle de ses passagers et de son équipage soient considérées comme un crime international passible d'un châtiment maximum;

c) Prendre des sanctions contre les Etats qui accordent aide ou asile à des pirates ou à des criminels qui attaquent un avion. Ces sanctions devraient comprendre: l'arrêt des communications aériennes avec l'Etat qui aide les pirates, et la suspension des services de la compagnie de transport nationale d'un Etat qui accorde aide ou asile à ceux qui détournent ou attaquent un avion.

d) Demander l'établissement d'un organe spécial chargé de s'occuper de façon permanente des détournements ou des attaques, sur le plan international.”

130. Mais qu'en est-il de la question plus vaste de la paix? Avant de nous laisser aller au désespoir, rappelons-nous que l'histoire ne connaît pas de conflits irréductibles. Le conflit

arabo-israélien malgré toute l'amertume de la rhétorique qui l'entoure, n'a pas eu d'effets comparables, en termes absolus ou en termes relatifs, au carnage et aux souffrances de bien d'autres guerres.

131. Trop souvent la paix a été considérée par les organismes internationaux sur le plan de la sémantique, et trop rarement sur le plan des réalités humaines. Il ne suffit pas que l'Egypte, Israël, le Liban et la Jordanie se mettent d'accord en paroles; pareil accord peut même être dangereusement illusoire s'il cache un large fossé dans les intentions ou dans les interprétations. Ce qu'il faut, c'est que ces pays, et tous ceux qui sont conscients de leurs intérêts primordiaux, aient une vision claire de ce que serait notre région et de la façon dont les hommes y vivraient si les hostilités cédaient le pas à la paix. La preuve, la marque la plus concluante de la paix, c'est la frontière ouverte. Un Moyen-Orient pacifique est un Moyen-Orient où un homme pourrait voyager par route et par fer du Caire à Beyrouth et à Amman en passant pas Israël, un Moyen-Orient où un avion civil égyptien pourrait traverser Israël vers l'est tandis que les bateaux israéliens traverseraient sans entraves le canal de Suez. Des avions civils israéliens et arabes atterriraient au Caire, à Lod et à Amman. Des chemins de fer pour le transport des produits lourds passeraient de la région de Suez à travers Kantara, au-delà de la côte israélienne, vers le nord. Les ports d'Elath et d'Akaba pourraient planifier leur expansion et leur développement dans une coopération de bon voisinage. Je ne rêve pas. Cet été, 55 000 Arabes des pays voisins ont rendu visite à leurs parents à l'ouest du Jourdain. Des milliers d'Arabes se sont rendus d'Israël, de la rive occidentale, au-delà du Jourdain, vers des parties éloignées du monde arabe. Cette année, près d'un demi-million de touristes sont venus en Israël, et à peu près autant sont allés en Egypte. Dans des conditions normales de paix, les splendeurs millénaires et les réalisations modernes de nos pays attireraient des millions d'autres personnes qui, par ce pèlerinage même, nous rapprocheraient tout en se rapprochant de nous.

132. En dernière analyse, la force et la grandeur d'une nation se mesureront non point au nombre de ses fusées, mais à la qualité de ses érudits, de ses savants, de ses techniciens. Pourquoi les savants et médecins israéliens et arabes ne devraient-ils pas coopérer à la recherche commune du savoir, échanger des visites dans leurs institutions respectives, échanger des conférenciers dans les universités, profiter ensemble des possibilités qu'offre notre région et affronter ensemble les maux qu'elle recèle? Ce n'est pas un honneur pour le Moyen-Orient qu'au cours des récentes semaines, l'appel du Ministre israélien de la santé publique à ses collègues des pays avoisinants soit demeuré lettre morte au moment où une épidémie de choléra a éclaté en de nombreux points de la région.

133. Le caractère insensé et tragique de la guerre s'exprime brutalement par un gaspillage inexcusable de ressources. Au cours des 22 dernières années, les Etats arabes et Israël ont dépensé plus de 20 milliards de dollars à des fins militaires. Si le seul dixième de cette somme avait été investi dans la recherche d'une solution au problème des réfugiés, celui-ci serait résolu depuis longtemps d'une manière qui aurait favorisé le progrès économique de tous les pays où le repeuplement a été effectué.

134. Actuellement, l'Égypte et Israël dépensent chaque année à des fins militaires 2 milliards de dollars.

135. Ce serait une erreur de croire qu'un accord officiel de paix serait suivi d'un relâchement de la vigilance ou d'un abandon de la sécurité, mais il y aurait certainement une répartition plus rationnelle entre les besoins de la sécurité et les nécessités économiques des pays signataires.

136. Chaque année, la population du principal Etat arabe s'accroît d'un million d'habitants, soit d'un nombre supérieur à celui des réfugiés qui vivent dans les camps. Dans une situation de guerre et de conflit, ni le problème des réfugiés ni les problèmes de l'accroissement de la population ne sauraient être résolus, étant donné qu'il n'y a aucune utilisation rationnelle des ressources pour les besoins humains. Ce que je veux dire, c'est que la paix n'est pas un mot, une expression juridique; la paix est une révolution totale dans le sens, le style, le contenu de la vie. Ce n'est pas une donnée purement documentaire, c'est une condition humaine, que notre génération au Moyen-Orient n'a jamais connue.

137. La question est de savoir si les dirigeants arabes peuvent s'arracher à la routine périmée du conflit et explorer cette possibilité. C'est dans la paix et non dans la violence que les Arabes palestiniens trouveront leur véritable destin. En effet, dans des conditions de paix le voisin oriental d'Israël serait un Etat arabe dont la population, dans sa majorité, serait composée d'Arabes palestiniens, une majorité de tous les Arabes palestiniens étant des citoyens de cet Etat. En d'autres termes, la paix résout le problème de la libre détermination.

138. Ce que je viens de dire a toujours été vrai du Royaume de Jordanie dont la structure, le nom et le régime ont été déterminés non par Israël, mais par ses citoyens arabes; mais la plupart d'entre eux sont des citoyens arabes palestiniens. Chaque fois que la frontière sera déterminée par un accord de paix, les Arabes palestiniens des deux côtés du Jourdain connaîtront un avenir meilleur que celui que peuvent leur offrir Arafat, Habash et ceux qui déroutent les avions par la force.

139. Il y aura toujours une importante communauté d'Arabes palestiniens en Israël. Mais il n'y aura en cela rien de négatif lorsque, des deux côtés de la frontière, Israël et son voisin oriental coopéreront étroitement. L'ancienne région initiale de la Palestine — le territoire sous mandat — des deux côtés du Jourdain comportera deux Etats, Israël et un Etat arabe, tandis que la région recouvrera son unité économique naturelle et accomplira des progrès vers des formes nouvelles d'intégration. Voilà, en définitive, ce qu'Israël entend par le mot paix. Si nous voyons clairement quels sont nos objectifs, il ne sera pas difficile, à partir du résultat visé, de nous orienter vers le processus qui nous y conduira.

140. Dans les négociations territoriales, l'objectif d'Israël sera de déterminer de nouvelles frontières, des frontières sûres, ayant fait l'objet d'un accord, offrant une sécurité plus grande que celles que pouvaient donner les anciennes lignes d'armistice. En bref, si aucune solution n'est possible sans la paix, il n'y a aucun problème que la paix ne puisse résoudre.

141. Les profonds problèmes humains qui préoccupent Israël ne sont pas seulement ceux qui tournent autour du conflit du Moyen-Orient. Notre destin et nos responsabilités en tant que Juifs nous inspirent des inquiétudes pour le sort des petites minorités juives qui continuent de vivre dans les terres arabes, qui y sont détenues comme otages, et qui ne peuvent en partir, tandis qu'elles font l'objet d'humiliations et de discriminations, que leurs biens sont confisqués et leur vie communautaire et culturelle est paralysée. Ces dures réalités sont maintenant bien connues et au cours de ces dernières années, elles ont reçu un large écho international; cependant, leurs souffrances et leur condition misérable persistent et même, dans certains pays, se sont aggravées. C'est pourquoi nous avons accueilli très favorablement la réaffirmation récente de la part du Secrétaire général, dans l'allocution qu'il a prononcée le 15 juin dernier à Londres devant la Royal Commonwealth Society, de son appel pour l'évacuation des Juifs des Etats arabes et de sa conviction, déjà exprimée dans l'introduction<sup>9</sup> à son rapport annuel de l'an dernier, que les Nations Unies avaient l'obligation morale d'agir pour les secourir. J'espère que les Etats Membres des Nations Unies s'associeront à cet appel pour sauver ces communautés condamnées.

142. La grave situation des Juifs en Union soviétique provoque la plus profonde préoccupation de l'opinion publique mondiale éclairée. Chaque année, les représentants d'Israël et d'autres Etats Membres se sont élevés contre la discrimination à laquelle sont soumis les Juifs soviétiques, en particulier contre le refus opposé à ceux qui souhaitent rejoindre leurs familles en Israël. Au cours de ces dernières années, une propagande antisémite inquiétante s'est intensifiée en Union soviétique sous le masque d'une campagne contre le sionisme, qui est le mouvement de libération du peuple juif. Des milliers d'articles et de documents calomnieux, dignes des temps moyenâgeux, ont été diffusés par les moyens d'information contrôlés par les autorités soviétiques.

143. Le sort lamentable des Juifs en Union soviétique est illustré de façon dramatique par les appels adressés aux chefs du Gouvernement soviétique, au Gouvernement d'Israël, au Secrétaire général des Nations Unies et à d'autres personnalités pour que les Juifs de toutes les parties de l'Union soviétique obtiennent la permission de se rendre en Israël. Ces appels, qui contiennent les noms et adresses de tous les signataires, ont été publiés par la presse internationale; ils décrivent en termes émouvants les souffrances endurées par les familles divisées et leur désir ardent d'unir leur sort à celui de l'ensemble du peuple juif. Un certain nombre de signataires de ces appels ont été arrêtés; leur seul crime était leur désir d'émigrer vers Israël, désir qui ne violait nullement les lois soviétiques. En fait, le Premier Ministre, M. Kossyguine, avait promis, dans une déclaration publique faite en décembre 1966, qu'aucun obstacle ne serait opposé aux Juifs soviétiques qui désireraient être réunis avec leurs familles en Israël.

144. L'humanité et la justice font obligation au Gouvernement soviétique de reconnaître les droits humains de ses

<sup>9</sup>Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 1A.

citoyens juifs et de leur permettre d'exercer librement ces droits.

145. En conclusion, permettez-moi de rappeler qu'une grande partie des travaux des Nations Unies au cours de ces 25 dernières années a gravité autour de cet affrontement moderne entre les révolutions nationales d'Israël, dans son petit Etat, et de la nation arabe, dans le déploiement des souverainetés. La question de savoir si en cette année commémorative le nouvel acte de ce drame sera moins sombre dépend moins des discussions de l'Assemblée générale que des initiatives et des décisions des gouvernements du Moyen-Orient. Israël pour sa part maintiendra la politique qu'il a adoptée le 4 août et réaffirmée le 6 septembre. Il remplira son rôle spécial dans le progrès des pays en voie de développement qui lui a déjà permis d'offrir une formation sur les techniques de développement à 12 000 futurs dirigeants de sociétés naissantes dans 80 territoires. Il élèvera la voix en faveur de l'égalité de toutes les nations, contre la discrimination et les vestiges du colonialisme. Par-dessus tout, il gardera son esprit et son coeur ouverts aux perspectives d'une paix négociée. Le peuple d'Israël a la force, la ténacité et la volonté de contenir les forces de la violence qui s'en prennent à sa vie et menacent son avenir. Mais il aspire de la manière la plus profonde à déployer ses énergies au service d'un ordre pacifique de relations au Moyen-Orient.

146. La clef de cet avenir réside dans une négociation ayant expressément pour but d'établir la paix et cette clef, ce sont des mains arabes — et plus spécialement des mains égyptiennes — qui la détiennent. La route qui conduit à la paix peut être ouverte en rétablissant la situation qui existait lors du cessez-le-feu et en ouvrant la voie à la négociation. Je suis prêt à profiter de ma présence ici pour entreprendre des conversations avec les chefs des délégations arabes en vue d'établir la paix et de créer un climat et des conditions qui permettront à des négociations fructueuses de s'ouvrir. Il n'y a aucun motif valable ni aucune raison de refuser une telle possibilité. Nous ne rendons aucun service aux Nations Unies si nous nous limitons à une discussion publique en négligeant les contacts normaux sans lesquels aucun problème international n'a jamais été, ne sera jamais résolu.

147. L'humanité peut espérer en un avenir pacifique, mais pourrait aussi ne pas avoir d'avenir du tout. Chacun de nos 126 gouvernements aura sa part dans la décision du choix qui sera fait. Si nous pouvons recouvrer l'esprit de jeunesse qui animait les Nations Unies il y a 25 ans, nous pouvons encore faire des rêves du passé une réalité d'aujourd'hui et des désillusions actuelles une espérance durable.

148. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la République arabe unie dans l'exercice de son droit de réponse.

149. **M. EL-ZAYYAT** (République arabe unie) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, bien que ma délégation prenne pour la première fois la parole du haut de cette tribune, vous comprendrez certainement que nous manifestations aussi brièvement que possible notre satisfaction de vous voir occuper la présidence de cette assemblée; j'espère avoir une autre occasion de vous féliciter plus amplement.

150. Avant d'exercer mon droit de réponse, je pense, Monsieur le Président, que vous me permettrez d'exprimer mon droit d'approbation. J'approuve en effet entièrement une chose que M. Eban vient de déclarer ici, tout à l'heure: Cette assemblée ne doit pas uniquement se contenter de célébrer avec somptuosité les 25 dernières années qui viennent de s'écouler depuis la création des Nations Unies. Elle doit se consacrer à un examen de conscience, et nous espérons qu'elle s'achèvera sur une réaffirmation très ferme des principes fondamentaux qui sont à la base de la création des Nations Unies et sur un nouvel engagement ferme d'observer strictement ces principes auxquels nous avons accepté de nous conformer.

151. Le principe essentiel est que nul ne devrait avoir le droit de tirer profit de la guerre; que l'invasion et l'occupation d'autres territoires ne devraient pas procurer certains avantages à ceux qui entendent réaliser des ambitions politiques. Cette Assemblée, qui, telle que constituée, représente la conscience de l'humanité, doit rechercher le moyen de mettre en oeuvre ses résolutions et s'opposer de la manière la plus énergique aux Etats qui les défient tout en s'efforçant de demeurer membres de cette assemblée. Le point sur lequel en fait je suis d'accord, c'est que nous ne devrions pas nous occuper de célébration lorsque les bases mêmes de cette Assemblée sont menacées.

152. Il y a un second point sur lequel je suis également d'accord avec M. Eban. Il en a parlé aujourd'hui, mais il en a fait état dans un langage plus vivant et avec beaucoup plus d'éloquence lorsque, sur les écrans de télévision de la chaîne NBC, il a parlé de l'impossibilité de conduire des négociations pacifiques lorsque les doigts de l'adversaire sont prêts à vous étrangler. Il déclarait alors: "Lorsque quelqu'un vient de s'emparer de mon portefeuille et refuse de me le rendre, comment puis-je cohabiter avec lui dans la même pièce?"

153. Je sollicite la permission d'emprunter ce beau langage pour mesurer la portée de cette noble et forte pensée et examiner à nouveau la signification de toutes les attitudes adoptées. En fait, comment une nation quelconque peut-elle essayer d'entreprendre des conversations pacifiques lorsqu'un tiers de son territoire a été occupé par la force par une armée qui non seulement refuse de se retirer des terres occupées, mais recherche la liberté d'envahir, sans aucun obstacle, les parties de territoires non encore occupées? Tel est le second point sur lequel je suis d'accord, et je m'efforcerai d'y réfléchir plus profondément.

154. Malheureusement, il y a d'autres points sur lesquels je ne puis donner mon accord. Le premier a trait à la résolution du cessez-le-feu — celle du Conseil de sécurité — qui a été représentée ici comme une résolution du Conseil exprimant la volonté de celui-ci d'exiger un cessez-le-feu indéfini de la part de ceux qui occupaient un autre pays comme de la part de ceux qui devaient — et ils n'allaient pas y manquer — s'efforcer de tenter de déloger l'occupant par la force des armes et non par un cessez-le-feu.

155. Je suis persuadé que, parmi les Etats ici réunis, il n'y a pas un seul Etat Membre qui accepterait que le Conseil de sécurité des Nations Unies puisse, par une quelconque résolution, décider que trois Etats Membres pourraient être occupés indéfiniment, sans mettre un terme à

cette occupation ou sans y attacher une quelconque condition. Naturellement, je n'accepte pas l'idée que tel était le vœu du Conseil de sécurité lorsque, en juin 1967, il ordonna le cessez-le-feu.

156. Quiconque n'a pas la mémoire courte — ce qui, selon M. Eban, serait notre cas — sait parfaitement que cette résolution constituait une sorte d'introduction et représentait en fait la première partie de la deuxième résolution — celle du 22 novembre 1967 [242 (1967)] — aux termes de laquelle le retrait des forces d'occupation israéliennes était exigé. Si tel n'est pas le cas, je ne vois pas comment les Nations Unies ou le Conseil de sécurité pourraient en fait ordonner — non seulement permettraient, mais ordonneraient — l'occupation persistante par un Etat Membre des Nations Unies d'autres Etats, également Membres, jusqu'à ce que — et nous devons insister sur ce terme — celui-ci veuille mettre fin lui-même à cette occupation.

157. Pour ce qui est du second cessez-le-feu, d'une durée de 90 jours et qui a été proposé par le Gouvernement des Etats-Unis, ses deux tiers sont déjà écoulés. Or le premier jour de ce cessez-le-feu, il arriva — nous ne sommes pas très ingénieux, mais c'est ainsi que les choses advinrent! — que 40 journalistes se trouvaient à Suez.

158. Il s'est trouvé aussi qu'ils ont tous vu diverses sortes d'avions qui venaient d'Israël et survolaient le territoire égyptien. Ce fut la première violation du cessez-le-feu. La chose a été rapportée aux Etats-Unis; elle a été confirmée comme, en fait, les Etats-Unis ont confirmé plus tard de nombreuses violations non seulement de l'espace aérien mais aussi du territoire dans ce que l'on a appelé la ligne Bar-Lev, qui se trouve sur notre territoire.

159. Il est intéressant de noter également ici qu'en annonçant ce fait, le Gouvernement des Etats-Unis a dit que les caméras de ses avions ou de ses satellites étaient orientées de façon à photographier seulement la terre d'Egypte et une bande très étroite de territoire égyptien occupé. Je ne veux pas soulever cette question ici maintenant, mais je demanderai simplement pourquoi, si vous devez être un arbitre du cessez-le-feu, vous orientez ainsi vos caméras et par conséquent, par ce fait même, vous orientez aussi vos informations.

160. Mais que cherchent les Israéliens lorsqu'ils protestent contre ces fusées? Celles-ci, chacun le sait, sont uniquement défensives. Lorsque des fusées sont en garde jusqu'à ce que les canons puissent parler, ceux-ci ne pourront le faire que face aux avions d'invasion, aux Phantom d'Israël survolant notre territoire et venant — de façon assez ironique — d'autres parties de notre territoire occupées par Israël.

161. La liberté que nous refusons, je l'espère, à Israël, c'est donc la liberté d'assassiner des travailleurs dans les villes de Suez, d'Ismailia, de Port-Saïd et d'autres endroits, la liberté de massacrer d'autres travailleurs à Abuzabal et d'autres enfants de l'école de Bahr El-Bakar, ou même de l'école américaine de Ma'adi, près du Caire, qui a échappé de justesse à un bombardement par des avions Phantom d'Israël.

162. Bien entendu, le but de toutes ces activités n'est pas la liberté de l'espace aérien; ce n'est même pas simplement la liberté d'assassiner ou de tuer. Je ne crois pas que ce soit là le but ultime. Il s'agit de la liberté d'intimider et d'imposer un diktat, de la liberté d'en finir avec tous les principes de la Charte des Nations Unies et d'en revenir à l'époque où, en tant que conquérant, on pouvait forcer la victime vaincue à accepter le diktat qu'on voulait lui imposer. C'est cela que l'on entend par liberté des Phantom américains et autres armes de caractère offensif ou destructif qui sont entre les mains des forces armées israéliennes. Nous sommes désolés, mais nous ne pouvons accorder à la politique israélienne ou sioniste cette liberté d'imposer son diktat.

163. Pour ce qui est des violations du cessez-le-feu, bien des choses pourraient être dites de notre côté et du leur. Cependant, je ne les dirai pas car je ne veux pas me laisser conduire vers la trappe qui consiste à penser que les violations du cessez-le-feu ou le cessez-le-feu lui-même sont d'une importance quelconque dans le contexte du désir ou de l'absence de désir du Gouvernement israélien sioniste d'entreprendre des négociations pouvant aboutir à la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies et, en fin de compte, au grand danger d'affronter la paix. Il ne s'agit pas là de négociations vides de sens; il ne s'agit pas là de mots vides de sens.

164. L'une des lois fondamentales de l'Etat d'Israël est la loi dite *Status Law*. Cette loi stipule que la tâche fondamentale du mouvement sioniste et de l'Etat d'Israël, à notre époque, est de rassembler tous les Juifs. Il s'agit donc, selon cette loi fondamentale d'Israël, d'augmenter la population actuelle — qui est d'environ 2 millions de personnes — et de la multiplier par 7 afin de rassembler tous les Juifs du monde désireux — voire ceux qui ne le seraient pas — d'être rassemblés.

165. Afin d'augmenter de sept fois la population, je pense qu'il serait aussi nécessaire d'augmenter de sept fois le territoire ou, sinon, de réclamer des frontières ouvertes de sorte que l'expansion économique puisse accomplir ce que les soldats n'ont pas reçu l'ordre de faire. C'est là un fait. Il demeure sans réponse. La vraie réponse, c'est de répudier cette loi agressive concernant le rassemblement de tous les Juifs du monde.

166. Je l'ai dit et répété — et je ne crains pas que l'on m'accuse d'être hypocrite — nous nous opposons à cette loi parce qu'elle équivaut à une agression latente et de fait contre les Arabes et à une agression morale contre les Juifs qui ne sont pas israéliens. C'est une pierre d'achoppement parce que la paix signifie l'expansion des frontières d'Israël; elle signifie qu'un terme serait mis à la production de cartes successives, les unes montrant les frontières de la guerre de 1947, les autres les frontières de la guerre de 1949, les troisièmes les frontières de la guerre de 1967 et les autres enfin les frontières telles qu'elles existent maintenant, sans compter la mystérieuse carte qui se trouve quelque part, peut-être en ce pays-ci, et qui montre les frontières qu'Israël accepterait en récompense de sa guerre de 1967.

167. Nous avons entendu dire une fois de plus — et je pense que cela mettrait un point final à tous ces bruits de possibilités d'application de la résolution des Nations Unies — nous avons entendu dire clairement qu'Israël ne revien-

draît jamais aux lignes-frontières qu'il a violées en 1967. Par conséquent, Israël ne mettra jamais en oeuvre la résolution de l'Assemblée générale et n'appliquera jamais le principe selon lequel des territoires ne peuvent pas être acquis par le recours à la force.

168. Lorsque M. Eban dit, à la fin de son intervention, qu'il est gracieusement disposé à employer son temps ici pour entamer des discussions en vue de la paix, je ne sais pas s'il m'appartient de lui faire remarquer qu'en tant que représentant désigné de son pays, la meilleure façon de ce faire est d'aller voir M. Jarring. M. Jarring est ici, dans son bureau. De nombreux représentants ont parlé de lui avec grande admiration. Je l'admire moi aussi. La plus grande raison de notre admiration est qu'il peut rester seul dans ce bureau et nous voir, moi, et mon ami de Jordanie, mais qu'il n'est pas en mesure d'accomplir quoi que ce soit parce que sa voie est bouchée.

169. Donc la gracieuse suggestion qui vient d'être faite pourrait être mise en oeuvre immédiatement si M. Eban allait voir M. Jarring, dans ce bâtiment, et répétait ce qu'il a dit dans sa réponse à l'initiative des Etats-Unis — sans l'assortir d'autant de conditions, comme c'était le cas même dans ce discours — à savoir que son gouvernement est prêt à mettre en oeuvre la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Sa thèse implicite — et, j'en suis certain, inacceptable pour ne pas dire insultante — suivant laquelle l'Assemblée a refusé à maintes reprises en 1967 d'accepter que les forces d'invasion d'un pays doivent se retirer sur les lignes d'où est partie l'invasion est, bien entendu, parfaitement inexacte. Je n'ai pas besoin d'insister sur ce point, tout le monde ici ayant un même sentiment à cet égard. Ce que les Nations Unies ont essayé de faire en 1967, c'est de trouver une solution à deux problèmes: premièrement, l'invasion de 1967 et, deuxièmement, le problème palestinien de 1947. C'était là une tentative digne d'éloges. Mais où en sommes-nous maintenant?

170. Après trois ans, nous constatons non seulement que l'un de ces problèmes n'a pas été résolu, mais que l'autre, le plus récent, a été "gelé". Et l'on commence à parler de frontières, à laisser entendre que ceux qui se trouvent des deux côtés du Jourdain — les Palestiniens, les populations de deux Etats — vivront mieux qu'ils ne le pourraient sous Arafat, sous la domination de ce qu'on appelle les "groupes terroristes".

171. Je vais parler brièvement — et ce sera ma dernière remarque — de ce "terrorisme". Tout d'abord, il n'y a pas si longtemps que M. Eban avait parmi ses collègues un homme qualifié de terroriste par tous les journaux du monde, M. Begin. Il n'y a pas si longtemps que les Irlandais et d'autres peuples combattant pour la liberté ont été appelés "terroristes". Aujourd'hui, les combattants de la liberté qui s'efforcent de libérer leur patrie en Rhodésie sont traités de terroristes. Quelquefois, nous avons peur de ce mot. Pour ma part, je l'adopte sans vergogne. Si nous ne pouvons pas obtenir nos droits par la loi, qu'y a-t-il de mauvais dans le terrorisme? Mais je ne dis pas qu'il s'agit là de la politique de ces peuples. Ils essaient d'obtenir la réalisation de leurs droits, de ceux-là mêmes qui leur ont été donnés par l'Assemblée générale des Nations Unies.

172. J'en reviens au premier point d'entente avec M. Eban, à savoir que cette Assemblée doit réexaminer ses activités, doit étudier pourquoi, d'année en année, elle a permis qu'une résolution, rédigée et appuyée par deux membres permanents du Conseil de sécurité — le Royaume-Uni et les Etats-Unis au début, et à la fin, je crois, seulement par les Etats-Unis — soit laissée de côté et ramasse la poussière sur les étagères des Nations Unies. Plus de 22 résolutions exprimant la volonté de cette Assemblée et des gens de la génération qui ont vécu sur cette terre depuis la tragédie de 1947 ont demandé que les Palestiniens puissent choisir, en vertu de la résolution [181 (II)] adoptée en 1947, de regagner leurs foyers ou de recevoir des indemnités. Rien n'a été fait à cet égard. Maintenant, si ces gens — désespérant d'arriver à une solution conformément à la loi — s'efforcent d'obtenir leur libération au moyen de la force, je ne sais pas ce que nous pouvons leur dire. La seule façon de dissuader quelqu'un de recourir à la violence est de lui montrer qu'il peut agir en vertu de la loi. C'est ce que nous ne faisons pas. Nous ne mettons pas en oeuvre notre résolution. Nous sommes en partie responsables du désespoir qui fait commettre des actes désespérés.

173. Les Palestiniens, comme les peuples de nombreux pays représentés ici et dont nous partageons la lutte, essaient d'obtenir la qualité d'Etat. En outre, ils s'efforcent de réaffirmer leur statut en tant que peuple, qualité qui leur a été déniée par nul autre que le Premier Ministre d'Israël, l'année dernière.

174. Nous voulons maintenant en finir avec cette situation. Nous avons exprimé notre désir de rechercher des solutions à tous les problèmes de la région. Nous avons mis une seule condition, à savoir que cette solution doit être recherchée sous les auspices de notre organisation, réalisant les vœux des membres de cette assemblée. Nous sommes prêts à le faire maintenant, même si nous estimons — comme une personne qui va devant un tribunal et se voit imposer une sentence qui, à ses yeux, est inique mais doit être appliquée en raison du code — que nous devons en quelque sorte nous incliner devant la force du droit parce que nous avons signé la Charte. C'est pourquoi nous sommes disposés aujourd'hui, comme par le passé, à rechercher toute solution pourvu que ce soit sous les auspices de cette organisation et sans bafouer les principes fondamentaux de sa Charte. Mais il faut être francs et reconnaître que l'on ne saurait bafouer le principe que l'on ne saurait acquérir les territoires par la force.

175. Quant aux Palestiniens, nous demandons pour eux ce que vous demandez pour le peuple de la Namibie, pour le peuple de la Rhodésie, ce que, je l'espère, vous demanderez toujours avec ténacité pour tous les peuples du monde, à savoir le droit à leur statut en tant que peuple et tous les droits qui leur sont reconnus par la Charte.

176. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie Saoudite pour qu'il exerce son droit de réponse.

177. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*]: Très brièvement, Monsieur le Président, je tiens à dire que nous nous félicitons de vous avoir comme président.

178. Pourquoi ai-je demandé la parole pour exercer mon droit de réponse? Quelqu'un pourrait bien dire: "L'Arabie Saoudite n'a pas été mentionnée par M. Eban." Le fait est qu'un petit Etat, le faible Etat d'Israël — je dis "faible" et je vais indiquer la cause de cette faiblesse — est engagé dans une lutte contre une masse gigantesque d'Etats arabes, au nombre de 14, couvrant une superficie de 4 millions de miles carrés, disposant de ressources naturelles et humaines illimitées. Pourquoi cette masse d'Etats se mesurerait-elle au petit Etat d'Israël, dont le peuple a été persécuté en Europe pendant des générations, la dernière persécution étant celle de l'Allemagne nazie?

179. Pourquoi la ou les nations arabes s'opposeraient-elles à sa survie? Est-ce parce qu'Israël est juif? Nous, Arabes, nous avons le même Dieu que les Juifs, que nous soyons musulmans ou chrétiens, et les mêmes prophètes. Pourquoi cette lutte dure-t-elle depuis 23 ans; et elle risque de se poursuivre pendant un autre quart de siècle? Que Dieu nous en préserve parce que, si cela se produisait, cela pourrait entraîner le monde entier dans un conflit global!

180. La réponse à la question de savoir pourquoi le monde arabe s'oppose au petit Etat d'Israël peut être trouvée dans l'histoire. Oubliez que nous sommes arabes. Nous sommes le peuple autochtone du Proche-Orient. Nous avons été témoins de nombreuses invasions. Je ne remonterai pas jusqu'à l'époque où l'Egypte était hamite. Les pharaons occupaient cette terre. Nos frères d'aujourd'hui, leurs ancêtres les Iraniens, occupaient cette terre. Je ne parlerai pas des Assyriens et des Babyloniens parce qu'ils étaient sémites. Puis vint Alexandre le Grand, puis les Romains, les Byzantins, ensuite les Croisés et ensuite nos frères turcs, qui ne sont pas sémites, puis les Britanniques et les Français et, maintenant, les sionistes, qui sont d'origine européenne.

181. Bien des peuples de la Palestine — et pas seulement les Juifs — restèrent dans le pays après la Diaspora de l'époque romaine et devinrent alors partie intégrante de l'ethnologie de ce pays. En fait, beaucoup de Byzantins qui y vivaient devinrent arabes. De nombreux Juifs devinrent chrétiens ou musulmans et de nombreux chrétiens devinrent musulmans. Mais la population autochtone était là depuis des temps immémoriaux. Les sionistes qui vinrent occuper cette terre sont un élément étranger dans notre milieu exactement comme les Grecs, les Romains, les Byzantins et les Turcs eux-mêmes furent un élément étranger dans notre milieu. Plus tard, les Français et les Britanniques, en tant que puissances mandataires, furent aussi des éléments étrangers dans notre milieu. Aujourd'hui, le monde arabe considère le sionisme européen comme un élément étranger dans notre milieu, mais pas en tant que juif. Or un élément étranger constitue un abcès. Il forme toujours un abcès dans le corps politique et social de quelque pays que ce soit ou, en l'occurrence, de quelque région que ce soit.

182. Ce ne sont pas les Juifs que nous combattons. Nous combattons un élément européen qui s'est introduit dans notre milieu et qui constitue une forme moderne de colonialisme.

183. M. Eban a parlé comme si toute la question pourrait être résolue si deux ou trois Etats en guerre avec Israël s'asseyaient avec ce pays pour parler de paix. A son avis, toute la question serait ainsi résolue. Mais comment? Ou

bien les gouvernements des Etats arabes se décideront à écraser les Palestiniens, ou bien ils essaieront de les persuader de demander une solution qui préserve leur droit à la libre détermination. Il a parlé des premiers jours de la Charte. Comme vous le savez, Monsieur le Président, j'étais présent lors du partage de la Palestine. La Charte a trahi le peuple autochtone de la Palestine. Plus exactement, ce n'est pas la Charte qui l'a trahi, ce sont ceux qui en ont changé l'esprit pour lui faire dire ce qu'ils voulaient. Je ne veux pas entrer dans les détails. Le Royaume-Uni était la puissance mandataire et était censé préparer les Palestiniens à se gouverner eux-mêmes. Après la seconde guerre mondiale, lorsqu'il eut fait faillite, il mit la question sur les bras des Nations Unies. Or tout ce qui est construit sur une base fautive est voué à l'écroulement. La Charte parle de libre détermination, mais la libre détermination a été écartée. Les peuples, des Etats Membres de l'époque, sous l'effet de pressions — et je n'entrerai pas dans les détails sur ce point — ont décidé le partage de la Palestine.

184. Le peuple de la Palestine considère donc qu'il a été trahi par tous ceux qui ont voté pour le partage, sans exception. Puisque c'est la loi de la majorité qui régit les activités de l'Organisation, le peuple de Palestine considère qu'il a été trahi par les Nations Unies elles-mêmes et c'est pourquoi il ne se soucie plus de cette organisation.

185. Avant la guerre de 1967 — en fait deux ans avant, en 1965 et aussi en 1966 —, j'ai averti le Conseil de sécurité que les Palestiniens échappaient au contrôle des gouvernements arabes et qu'il ne fallait pas s'attendre que ceux-ci puissent s'imposer au peuple de Palestine. On peut trouver cela dans les comptes rendus. On a dit: Baroody dramatise la situation, Baroody exagère. Mais mes déclarations étaient fondées sur mes voyages annuels dans la région et mes rencontres avec les éléments ultra-conservateurs du peuple de Palestine et avec les extrémistes. Peut-être pensaient-ils à des méthodes différentes pour recouvrer leur patrie; mais ils étaient tous d'accord pour combattre jusqu'au bout et ils s'organisaient à l'intérieur de chaque Etat arabe. Il ne s'agit pas des vieilles badernes de ma génération, mais des jeunes, de ceux qui avaient de 15 à 25 ans.

186. Ils avaient pris les choses entre leurs mains et je veux dire à M. Eban — s'il est parti déjeuner, on le lui dira — que je suis revenu récemment des pays arabes et que les Palestiniens, à tort ou à raison, considéreront comme un acte de patriotisme de m'abattre, d'abattre M. El-Zayyat, M. Farah ainsi que tous les autres ambassadeurs ici présents, peut-être même les membres de nos gouvernements, si nous prenons sur nous la responsabilité d'une solution qu'eux-mêmes, les Palestiniens, n'accepteraient pas.

187. Que cela soit compris des Nations Unies une fois pour toutes.

188. Oh! c'est un fait accompli, il y a un Etat appelé Israël. J'avoue que j'ai pitié des innocents qui vivent en Israël — les Juifs surtout, nous n'avons plus pitié de nous-mêmes — car ils vont devoir payer un lourd tribut et je serai le premier à le déplorer. J'espère ne pas vivre assez longtemps pour voir le prix payé par les innocents, qu'ils soient juifs ou gentils, dans cette région. La création d'Israël dans notre milieu a été une erreur. C'est l'introduction d'un élément étranger qui a créé un abcès, cet abcès a donné

naissance à une fièvre et cette fièvre ne cessera pas tant qu'une solution ne sera pas trouvée pour crever l'abcès, presser le pus, si je peux faire une analogie. Loin de moi, un homme qui travaille aux Nations Unies depuis 25 ans, l'idée de recommander la force, mais il faut regarder la réalité bien en face.

189. Plusieurs de mes collègues ainsi que lord Home, l'autre jour, citant notre Secrétaire général, ont parlé de la loi de la jungle, disant que ce qui se passait au Moyen-Orient leur rappelait la loi de la jungle. La loi de la jungle est plus humaine que la loi de certaines personnes soi-disant civilisées. Dans la jungle, lorsque le lion a faim, il tue pour manger. Ce sera peut-être un daim. Mais quand le lion est repu, d'instinct le troupeau de daims se rend compte qu'il n'y a plus de danger puisque le lion est rassasié. Ces gens civilisés ou qui se prétendent civilisés s'offusquent quand les Palestiniens détournent des avions, mais eux, ils détournent des colonies. C'est là leur monde civilisé. Ils ont détourné un peuple entier, non pas en le mettant dans des avions, mais en le repoussant de son propre territoire. Ils parlent de barbarie médiévale. Notre partie du monde était fort éclairée en ce temps-là. Nous faisons au moins preuve de chevalerie vis-à-vis de ces Européens qui nous faisaient la guerre au temps des Croisades. C'est écrit dans les livres de l'Ouest. Lorsque Richard Coeur de Lion fut emprisonné deux fois par Saladin, deux fois, grâce à nos traditions, Richard Coeur de Lion fut libéré, ayant juré qu'il ne mènerait plus de guerres contre ceux qui l'avaient fait prisonnier. Que s'est-il passé? La guerre s'est poursuivie. Les Croisés sont venus par vagues. La parole donnée ne valait strictement rien. Et ceux qui descendent de ces gens-là parlent de barbarie médiévale! C'étaient eux les barbares, mais aujourd'hui, ils raisonnent contre la barbarie de quelques actes isolés que nous condamnons tous, mais que ceux que nous avons opprimés sont forcés de commettre.

190. Que dire de ceux qui ont bombardé l'hôtel du Roi-David? Étaient-ce des Arabes? Que dire de ceux qui perdaient des soldats britanniques durant le mandat anglais? Que dire de l'Irgun Zvai Leumi et de la Haganah, qui massacraient les Arabes et dont les membres, quelquefois, ont été massacrés à leur tour par des bandes arabes? Que dire de ceux qui ont kidnappé Eichman dans un Etat qui avait offert le paradis aux Juifs, l'Argentine? Que dire de ceux qui ont tué le comte Bernadotte? Que dire de ceux qui, récemment encore, disaient qu'il n'y avait pas de peuple palestinien? Le peuple palestinien n'existe pas, disaient-ils. Voilà les gens civilisés avec lesquels nous devons traiter!

191. Il est tard, mais après tout, c'est la session de l'Assemblée générale et nous sommes venus ici pour travailler. Pour répondre aux arguments de M. Eban et à ses manières avenantes, peut-être aurais-je dû moi-même adopter une

attitude également avenante. Nous n'avons d'intention malveillante à l'égard de personne, mêmes Juifs et sionistes, à condition qu'ils nous laissent tranquilles. Mais que l'on sache une fois pour toutes, depuis cette tribune, que la solution de la question de Palestine ne se trouve plus entre les mains des États arabes. Les États arabes ont eu à faire face à un soulèvement qu'ils auraient aimé pouvoir canaliser dans des entreprises économiques et sociales. Ils ont maintenant à affronter la révolution faite par le peuple, non pas une évolution accélérée, non pas par des gens de mon âge — je suis partisan d'une évolution accélérée — mais par le peuple. Je regrette pour les Juifs; j'en connais beaucoup et dans le monde arabe, mes meilleurs amis étaient juifs. Les sionistes se créent un problème juif mondial. Sur 16 millions de Juifs, peut-être seulement 1 million d'entre eux sont des sionistes. Mais ici, aux Nations Unies, c'est mon devoir d'attirer l'attention des Juifs et des Gentils sur le fait que, si les sionistes persévèrent, ils peuvent nous entraîner dans un conflit global.

192. Et alors, les Juifs innocents qui sont hors de la terre sainte de Palestine devront payer un lourd tribut. Cela s'est déjà produit en Europe, même avant Hitler, et peut se reproduire. Par conséquent, écoutez l'appel que je lance de cette tribune: il y a un peuple palestinien que l'on doit satisfaire. La solution du problème ne dépend pas d'entretiens avec M. Jarring, le Secrétaire général, le Pape, le roi d'Arabie Saoudite ou M. Nasser, ou avec toute autre personne qui est censée exercer une influence quelconque dans la recherche de la paix mondiale.

193. Les Palestiniens souffrent peut-être de psychose. Tout patriotisme est une psychose. Qu'est le sionisme, si ce n'est une psychose? Les sionistes pensent que Dieu leur a donné le titre de propriété de la Palestine. C'est une psychose. Comme je l'ai répété maintes fois, le judaïsme, qui est une religion noble, a été utilisé à des fins politiques et économiques. Que les Juifs du monde entier prennent garde! S'ils ne freinent pas les sionistes, ils les entraîneront dans la fosse que les Gentils — non pas ceux de ma région, qui sont encore chevaleresques, mais les Gentils qui vivent en dehors du monde arabe — creuseront pour eux. Ils les conduiront dans la fosse. Notre tradition veut que l'on aime l'étranger mais non que l'on accepte sa domination. Quand nous sommes faibles nous sommes humbles, mais le temps a toujours été du côté du faible si sa cause est juste.

194. Vous-même, Monsieur le Président, êtes un homme d'Etat depuis 25 ans. Peut-être ai-je abusé de votre amabilité en vous demandant à prendre la parole à une heure aussi tardive. Mais si un appel comme le mien n'était pas entendu, ce serait négligence de ma part. Il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient tant que le peuple de Palestine, qui est au coeur du problème, ne sera pas satisfait.

*La séance est levée à 14 h 25.*